

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1513

26 juin 2013

SOMMAIRE

AAM Luxembourg S.à r.l.	72591	Moog Luxembourg	72579
ADT Finance S.A.	72584	Moog Luxembourg Finance S.à r.l.	72579
ADT Luxembourg S.A.	72584	Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l.	72590
AWAS Finance Luxembourg 2012 S.A.	72589	Multimedia Global Finance S.A.	72579
AWAS Finance Luxembourg S.A.	72588	Nafoora Holding S.A. SPF	72579
Blue Danube Fund	72584	Natixis Life	72580
BNL International Investments	72585	NHS - SIF	72597
Boca S.à r.l.	72623	Operandi S.A.	72589
Cargolux Airlines International S.A.	72582	Pan European Real Estate Fund 6 S.A.	72587
Cimpor Reinsurance S.A.	72624	Pan European Ventures S.A.	72582
C.L.T.S. S.A.	72585	P Challenge	72580
Constrilux S.A.	72592	P Challenge	72590
Dekan S.A.	72609	Peco International (Lux) Sàrl	72582
Eiffel Investment Group Master Sàrl	72589	Pelican S.A.	72580
Eureka S.A.	72592	P&T Consulting S.A.	72580
Eurofund Developments S.à r.l.	72593	Quadra Mainz BZ S.à r.l.	72587
Euronordic Financial Investment S.A.	72585	Quadsolar Holding AG	72580
Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l.	72592	Rainbow Participations S.A.	72580
Fin Claude S.A.	72624	RBS (Luxembourg) Agriculture S.A.	72581
Healey Ventures Holding S.A.	72583	RBS (Luxembourg) S.A.	72581
Kellogg Lux III S.à r.l.	72586	Riversun Resources s.à r.l.	72583
Lukos S.A.	72586	Robrunvest S.A.	72581
LUXBOND Advisory	72578	Roned Holding S.A.	72581
Luxcash Advisory S.A. Holding	72578	Sancross Participations S.A.	72581
Luxembourg For Brands S.A.	72578	Secure Capital Financing S. à r. l.	72581
Lux-Fleesch S.A.	72578	Simar Overseas S.à.r.l.	72587
Luxspace Sàrl	72578	The Night Cats asbl	72590
Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding	72578	Trade Connection Holding S.A.	72583
Maritime Business Management S.A.	72586	Trasys Luxembourg PSF S.A.	72588
M.A.R.S. Fund	72623	Victory Fund	72588
MGT 1 & 2 S.A.	72579	Walfood S.A.	72591
Moog Europe Holdings Luxembourg SCS	72579	Yingli Green Energy Luxembourg S.à r.l.	72591

Lux-Fleesch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 47.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059692/9.

(130073346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 59.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059693/9.

(130072915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

LUXBOND Advisory, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 30.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059696/9.

(130072886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Luxcash Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 33.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059697/9.

(130072887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Luxembourg For Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 154, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 156.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059699/9.

(130073137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Luxspace Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner.
R.C.S. Luxembourg B 104.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059701/9.

(130073135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Moog Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 146.065.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059715/9.

(130073083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

MGT 1 & 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059723/9.

(130073364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Moog Europe Holdings Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 151.233.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059728/9.

(130073082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059730/9.

(130073081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Multimedia Global Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 389, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 69.812.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059736/9.

(130072930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Nafoora Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.290.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059742/9.

(130072880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

72580

Natixis Life, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.633.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059746/9.

(130073692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

P&T Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 13, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 56.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059759/9.

(130073024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

P Challenge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.053.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059760/9.

(130073765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pelican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.790.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059786/9.

(130073078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Quadsolar Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059822/9.

(130073550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Rainbow Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 142.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059823/9.

(130073478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

RBS (Luxembourg) Agriculture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 132.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059835/9.

(130073043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059836/9.

(130072848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Robrunvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 136.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059843/9.

(130073225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Roned Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 84.955.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059848/9.

(130073776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Secure Capital Financing S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 131.237.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059853/9.

(130072960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Sancross Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 73.408.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059864/9.

(130073659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

72582

Peco International (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.648.

—
DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 novembre 2012

- L'Associé Unique a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister.
- L'Associé Unique décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social au 1 rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Pour PEKO INTERNATIONAL (LUX) SARL

Tax Consult S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2013059020/18.

(130072300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pan European Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.052.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Gerard van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013059013/18.

(130072191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de modifier l'adresse du délégué à la gestion journalière Monsieur Petrus VAN DE PAS comme suit:

Petrus VAN DE PAS

33, Allée Mansfeld

L-2118 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour extrait conforme

Emese Bekessy

Un mandataire

Référence de publication: 2013059218/18.

(130072618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Healey Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 78.184.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HEALEY VENTURES HOLDING S.A., avec siège social à L-1858 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013059238/18.

(130072809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Riversun Resources s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 15, Om Eer.
R.C.S. Luxembourg B 98.351.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée RIVERSUN RESOURCES S.à r.l., avec siège social à L-6850 Manternach, 15, Om Eer, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013059253/18.

(130072810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Trade Connection Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division Américaine.
R.C.S. Luxembourg B 76.603.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TRADE CONNECTION HOLDING S.A., avec siège social à L-6620 Wasserbillig, 1, rue de la 87e Division Américaine, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013059258/18.

(130072813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

72584

ADT Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.399.

Il résulte de résolutions prises en date du 29 avril 2013 que, pour autant que de besoin, les mandats des administrateurs ont été confirmés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2013.

Il a en outre été décidé de renouveler le mandat de Audiex S.A., avec siège social au 9, rue de Laboratoire, L-1911 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65469, en tant que commissaire aux comptes pour une durée déterminée dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADT Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013059294/18.

(130072980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

ADT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 44.300.

Il résulte de résolutions prises en date du 29 avril 2013 que, pour autant que de besoin, les mandats des administrateurs ont été confirmés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2013.

Il a en outre été décidé de renouveler le mandat de Audiex S.A., avec siège social au 9, rue de Laboratoire, L-1911 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65469, en tant que commissaire aux comptes pour une durée déterminée dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice social se terminant en 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

ADT Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013059296/18.

(130072982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Blue Danube Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 42.248.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2013

En date du 26 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de ADEIS SA représenté par Monsieur Yvon Lauret avec effet au 30 novembre 2012,
- de ratifier la cooptation de Monsieur Markus Leitner en qualité d'Administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2012 en remplacement de ADEIS SA, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Monsieur Kenneth Mousu, Monsieur Andreas Jeschko et de Monsieur Markus Leitner, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Blue Danube Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013059338/18.

(130073171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

BNL International Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.924.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 avril 2013 à 10.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Yvan JUCHEM, Fabio DI VINCENZO et du Président Daniel ASTRAUD pour une période d'un an.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société Mazars Luxembourg S.A. au poste de Réviseur d'Entreprises agréé de la société pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs, du Président et du Réviseur d'Entreprises agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31/12/2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013059356/18.

(130073125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

C.L.T.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 33, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 92.030.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société C.L.T.S. S.A., Société Anonyme tenue au siège de la société en date du 2 avril 2013

Tous les associés étant présents:

Les associés décident:

- de transférer le siège social de la société du 2, route de Longwy L-4750 Pétange au 33, route de Longwy L-4750 Pétange

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de C.L.T.S. SARL

Michael DI BARTOLOMEO

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013059376/18.

(130073193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Euronordic Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.747.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 avril 2013, que les administrateurs sortants:

- M. Michele MENABALLI, Président,
- M. Fabrizio RUSCITTI,
- M. Federico REZZONICO,

tous trois avec adresse professionnelle au 3, Via Greina, CH - 6901 LUGANO, ainsi que celui du commissaire aux comptes:

- PLURISERVICE FIDUCIARIA S.A., avec siège social au 9, Via Maderno, CH - 6901 LUGANO.

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013059510/18.

(130072987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 103.520.

Rectificatif du document déposé et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 03 octobre 2012 sous le numéro L120169831.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 07 mai 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013059640/18.

(130073721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Lukos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 49.279.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012, tenue le 25 avril 2013, que:

Suite à la démission en qualité d'Administrateur de catégorie A de:

- Monsieur Gerhard NIGGLI

Est élu nouvel Administrateur de catégorie A, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire:

- Monsieur Francesco Maria RENNE, né le 09 novembre 1966 à Como (Italie), demeurant Via Zara 19,I-21100 Varese (Italie)

Pouvoir de signature: Conjointe à trois Administrateurs, un de catégorie A, un de catégorie B, un de catégorie C.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Référence de publication: 2013059688/18.

(130072922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Maritime Business Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 96.370.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 6 mai.

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de:

- Réélire «Fiduciaire Hetre S.A.», Trinity House, Suite 3, First Floor, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles comme «Commissaire aux comptes» pour une période indéterminée.

- Réélire la société «Alliance Révision SARL», 1, Rue des Glacis, L- 1628 comme "Réviseur d'entreprises agréé" pour une période de deux ans se terminant à l'Assemblée Générale de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

May 06th, 2013.

Pour inscription-modification

Pour la société

Maritime Business Management S.A.

Référence de publication: 2013059709/18.

(130073492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

PERF6 SA, Pan European Real Estate Fund 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.272.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2013

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., n'est pas reconduit
- Le retrait de Monsieur Alain RENARD du Conseil d'Administration est accepté avec effet à la date de la présente assemblée.
 - Monsieur Thierry JACOB, né le 7 juillet 1967 à F-Thionville, Employé Privé, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.
 - Monsieur Thierry DELBECQ, né le 22 mars 1964 à F - Lille, avec adresse professionnelle au 5 rue Alphonse Weicker, L - 2721 Luxembourg est nommé en tant que commissaire chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013059778/18.

(130070976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Quadra Mainz BZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.170.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

Hasilwood House

60 Bishopsgate

Londres EC2N 4AW

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013059818/18.

(130073571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Simar Overseas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 147.261.

Extrait de la décision de l'associé unique de la Société Simar Overseas Sàrl. prise à Luxembourg au 5, Avenue Gaston Diderich le 2 mai 2013.

[Omissis]

Cinquième résolution:

L'assemblée générale ratifie la cooptation faite pour le conseil de gérance du 8 avril 2013 de Monsieur Tommaso Balestrini en qualité de gérant de la société.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour le conseil de gérance

Marco Sterzi / Francesca Docchio

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013059855/18.

(130073276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Trasys Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 161.582.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 3 avril 2013

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Benoît Götz, Jan Jannes, Didier Debackère, TRASYS GROUP et TRIE Sprl, pour une nouvelle période de 3 ans.
- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Bernard Geubelle, demeurant 92 rue de Sart, B-1490 Court St Etienne comme nouvel Administrateur de la société pour une période de 3 ans.
- Les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016 approuvant les comptes de l'exercice 2015.

Pour extrait

Certifié conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013059931/18.

(130073349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Victory Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.049.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 April 2013 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

M. Jean Conrad Hottinger, 21 Hottingerstrasse, CH-8024 Zurich
M. Jean-Philippe Hottinger, 21 Hottingerstrasse, CH-8024 Zurich
M. David Pierre Hottinger, 21 Hottingerstrasse, CH-8024 Zurich
M. Emmanuel Hottinger, 21 Hottingerstrasse, CH-8024 Zurich
M. Christian Cadé, 25 rue Philippe II, L-2515 Luxembourg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé BDO Audit, Société Anonyme pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013059958/18.

(130073568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

AWAS Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 avril 2013

L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de KPMG Luxembourg S.à.r.l., commissaire au compte de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat un nouveau Commissaire aux comptes, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014 approuvant les comptes au 30 Novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

AWAS Finance Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013060049/18.

(130073813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

AWAS Finance Luxembourg 2012 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.831.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 25 avril 2013

L'Assemblée Générale décide de mettre fin au mandat de KPMG Luxembourg S.à.r.l., commissaire au compte de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat un nouveau Commissaire aux comptes, à savoir:

- EXAUDIT S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124982.

Le mandat du commissaire aux comptes expirera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'année 2014 approuvant les comptes au 30 Novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

AWAS Finance Luxembourg S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013060050/18.

(130073814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Eiffel Investment Group Master Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 157.485.

Extrait Rectificatif Annule et Remplace le dépôt du 03/05/2013 Ref: L130070315

L'associé Louis Dreyfus Investment Group BV déclare avoir changé de dénomination sociale en 2011. Sa nouvelle dénomination sociale est la suivante désormais Eiffel Investment Group BV, Schiphol Boulevard 127 (WTC), 1118 BG Schiphol, Pays-Bas.

L'Administrateur/gérant Louis Dreyfus Investment Group BV déclare avoir changé de dénomination sociale en 2011. Sa nouvelle dénomination sociale est la suivante désormais Eiffel Investment Group BV, Schiphol Boulevard 127 (WTC), 1118 BG Schiphol, Pays-Bas.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Eiffel Investment Group Master Sàrl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013060164/18.

(130073906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Operandi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.057.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2013

1. M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et Mme Frédérique Mignon ont démissionné avec effet rétroactif au 21 mars 2013 de leur mandat d'Administrateur.

L'Actionnaire unique décide de ne pas procéder à leur remplacement et de réduire le nombre de postes d'Administrateur de quatre à un aussi longtemps que la société ne dispose que d'un actionnaire unique.

L'Administrateur unique étant M. Alain Pallotini.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Operandi S.A.

Signatures

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2013060331/18.

(130074443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Moor Park Newday Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 101.235.127,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.758.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 avril 2013

Lors de l'Assemblée Générale des Associés de la Société tenue le 26 avril 2013 au siège social, il a été résolu comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary Wilder en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 23 avril 2013;
- d'accepter la nomination de Monsieur Graydon Charles Butler ayant son adresse professionnelle au 45 York House, Seymour Street W1H 7JT, Londres, Royaume Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet rétroactif au 23 avril 2013 et pour une période illimitée.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Anna D'Alimonte

Gérante

Référence de publication: 2013060290/18.

(130073637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

P Challenge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.053.

EXTRAIT

Am 17. April 2013 um 14:00 Uhr kommen die Aktionäre der P Challenge am Sitz der Gesellschaft zur Jahreshauptversammlung zusammen.

Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt der Herren Maurizio Genoni, Axel Pfeil und Josef Ulrich zum 17 April 2013 zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft wird durch die Ernennung der Herren Marc Wenda (15 avenue J.F. Kennedy – L-1855 Luxembourg), Pascal Chauvaux (15 avenue J.F. Kennedy – L-1855 Luxembourg) und Gilles Paupe (60 route des Acacias CH – 1211 Genève) neu besetzt. Die Mandate werden für die Dauer von einem Jahr, auslaufend zur nächsten Jahreshauptversammlung im 2014 vergeben.

Die Hauptversammlung erneuert das Mandat an KPMG Audit für das neue Geschäftsjahr, auslaufend zur nächsten Jahreshauptversammlung im 2014.

Référence de publication: 2013060345/18.

(130073766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

The Night Cats asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg F 9.485.

Rectificatif dépôt L130051330 du 29/03/2013

Chapitre 2. Objet

Art. 4. L'association produit son objet de façon strictement neutre sur le plan politique, religieux et idéologique.

Elle a pour objet, à travers l'art, la danse et la musique, de:

- Regrouper toutes les personnes désireuses de collaborer à la pratique de l'art, la danse et la musique classique, contemporaine et/ou urbaine

- l'exploitation d'un centre d'initiation et de formation à la danse
- l'exploitation d'une école de danse enseignant à ses élèves toutes les danses, classiques et modernes
- l'organisation de work-shops, sorties dansantes, soirées d'entraînement et spectacles
- Favoriser l'intégration sociale et culturelle de toute personne, sans distinction de classe sociale

Par ailleurs, elle a pour objet de développer et d'intensifier les rapports culturels et amicaux entre ses membres.

Référence de publication: 2013060421/18.

(130074240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Walfood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 146.239.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 mai 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société WALFOOD S.A.

Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Madame Noeleen GOES-FARRELL, née à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de catégorie B de la société avec effet au 3 janvier 2013.

Son mandat prendra fin le 16 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WALFOOD S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013060467/18.

(130074247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Yingli Green Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 164.451.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 6 mai 2013

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant de catégorie A et pour une durée illimitée, Monsieur Bert van Kampen, demeurant à Bruggwiesen 2, 8231 Hemmental, Suisse.

Le Conseil de gérance se compose donc comme suit:

Monsieur Li Zongwei, Monsieur Yiyu Wang et Monsieur Bert van Kampen, Gérants de catégorie A et Madame Brigitte Pochon, Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013060472/18.

(130074107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.825,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 116.476.

Par résolutions signés en date du 7 Mai, 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de catégorie B suivant à partir du 15 avril 2013:

Mr Romain Thillens

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie B suivant à partir du 15 avril 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Francis Zeler né le 5 Mai 1966 à Bastogne (Belgique) ayant son adresse professionnelle 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Mai 2013.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013060562/18.

(130074489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Constrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 147, route de Burange.
R.C.S. Luxembourg B 60.376.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 02 mai 2013

L'assemblée générale a décidé:

- d'accepter les démissions de Mme Isabelle DEGHILAGE et de Monsieur Mathieu VITULLO de leurs fonctions d'administrateurs;

- de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur:

* Monsieur Horst Wilheim HERMANN, administrateur de société, demeurant à B-5081 Saint Denis Bovesse, rue de la Bolette, 1.

Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

René VITULLO

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013060669/18.

(130075378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Eureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 120.985.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2013 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Patrick MOINET, en tant qu'administrateur;
- Monsieur Luc GERONDAL, en tant qu'administrateur; et
- La société Réviconsult S.à r.l., en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060735/18.

(130074563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Fiduciaire Luxembourg Paris Genève S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 84.426.

—
Extrait d'une décision des associés

En date du 13 mai 2013, les associés ont pris la décision de transférer le siège social au 15-17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

L'assemblée générale prend également acte des changements d'adresse des associés et du gérant:

- Monsieur Jonathan BEGGIATO, associé, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume;
- Monsieur Denis COLIN, associé et gérant, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Denis COLIN

Le gérant

Référence de publication: 2013060740/18.

(130074764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

Eurofund Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 175.947.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of April.

Before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

There appeared:

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l. a company organised and existing in accordance with the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand euro (€ 25,000) with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, with RCS number B 175.927 (the "Sole Shareholder"),

as Sole Shareholder of the company, Eurofund Developments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of twenty-five thousand euro (€25,000), having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.947 (the "Company") whose articles of incorporation have not yet been amended.,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee of the notary office of Maître Francis Kesseler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given to her by the Sole Shareholder in Luxembourg on 10 April 2013,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

Such appearing party, through its attorney, has requested its attorney to state that:

- the Company's capital is set currently at twenty-five thousand Euro (€ 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares of a par value of one Euro (€ 1) each, all fully subscribed, entirely paid up and held by the Sole Shareholder.

I. The following items have been discussed:

1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of eighteen thousand Euros (€ 18,000) from the existing twenty five thousand Euros (€ 25,000) to forty three thousand Euros (€ 43,000) by means of the issuance to the Sole Shareholder of 18,000 shares in the Company in registered form with a par value of one Euro (€1) each, issued at a premium value of sixty-two Euros and eighty-eight three three three Cents (€ 62.88333) per share and with an aggregate premium of one million, one hundred and thirty-one thousand, nine hundred Euros (€ 1,131,900) all subscribed and fully paid up (the "First Consideration Shares");

2. The Company received an option on 20 March 2013, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) to acquire a surface area near Vigo, Spain (the "Option"). In return for the Option, the Company attributed to the Sole Shareholder one hundred Euros (€ 100) in its special equity reserve account (the "Shareholder Reserve"). The Company wishes to decrease its special equity reserve account by the amount of the Shareholder Reserve and in return, by means of an increase in the Company's issued share capital of one hundred Euros (€100), issue to the Sole Shareholder one hundred (100) shares in registered form with a par value of one Euro (€ 1) each, all subscribed and fully paid up (the "Second Consideration Shares").

3. As a result of the above points 1 and 2, to delete and replace in its entirety the existing Article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") so that it reads as follows:

"**5.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty-three thousand one hundred Euros (€ 43,100), represented by forty-three thousand one hundred (43,100) shares in registered form with a par value of one Euro (€ 1.00) each, all subscribed and fully paid up."

4. To receive consideration for the issuance of the First Consideration Shares in the following manner:

The Sole Shareholder declared to subscribe for the First Consideration Shares by a contribution in kind of eighteen thousand (18,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) and with an aggregate value of one million, one hundred and forty-nine thousand, nine hundred Euros (€ 1,149,900) which it holds in Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V. a private limited company organised and existing under the laws of the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 34288061 and with its registered office address at Schiphol Boulevard 231, Toren B, 5e verdieping, 1118BH Schiphol, the Netherlands (the "Contribution Shares").

The contribution in kind of the Contribution Shares by the Sole Shareholder to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company for an aggregate amount of eighteen thousand Euros (€18,000). The remaining value of one million, one hundred and thirty-one thousand, nine hundred Euros (€1,131,900) received for the First Consideration Shares will be allocated into the share premium account of the Company.

The ownership, value and transferability of the Contribution Shares to the Company have been certified as in aggregate at least one million, one hundred and forty-nine thousand, nine hundred Euros (€ 1,149,900) by two certificates, both dated 10 April 2013, issued by the management of the Company and the management of Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V. respectively.

The said certificates after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

5. To receive consideration for the issuance of the Second Consideration Shares in the following manner:

The Company will decrease the special equity reserve owing to the Sole Shareholder by the amount of the Shareholder Reserve and in return issue the Second Consideration Shares to the Sole Shareholder.

The contribution in kind of the decrease in the special equity reserve by the Shareholder Reserve is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the Shareholder Reserve to the Company has been certified as one hundred Euros (€ 100) by a certificate, dated 10 April 2013, issued by the management of the Company.

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

After the foregoing has been discussed and approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighteen thousand Euros (€ 18,000) from the existing twenty five thousand Euros (€ 25,000) to forty three thousand Euros (€ 43,000) by means of the issuance to the Sole Shareholder of the First Consideration Shares in return for the contribution of the Contribution Shares.

Second resolution

The general meeting resolves to decrease its special equity reserve account by the amount of the Shareholder Reserve and in return, by means of an increase in the Company's issued share capital of one hundred Euros (€ 100), issue to the Sole Shareholder the Second Consideration Shares.

Third resolution

The general meeting resolves to receive consideration for the issuance of the First Consideration Shares in the following manner:

The Sole Shareholder declared to subscribe for the First Consideration Shares by a contribution in kind of the Contribution Shares.

The contribution in kind of the Contribution Shares by the Sole Shareholder to the Company, in an aggregate amount of eighteen thousand Euros (€ 18,000), is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and the remaining value of one million, one hundred and thirty-one thousand, nine hundred Euros (€ 1,131,900) received for the First Consideration Shares is to be allocated into the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The general meeting resolves to receive consideration for the issuance of the Second Consideration Shares in the following manner:

The Company will decrease the special equity reserve by the amount of the Shareholder Reserve and in return issue the Second Consideration Shares to the Sole Shareholder.

The contribution in kind of the decrease of the special equity reserve attributable to the Sole Shareholder in the amount of the Shareholder Reserve is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fifth resolution

The general meeting resolves to delete and replace in its entirety the existing Article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company (the "Articles") so that it reads as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at forty-three thousand one hundred Euros (€ 43,100), represented by forty-three thousand one hundred (43,100) shares in registered form with a par value of one Euro (€ 1.00) each, all subscribed and fully paid up."

Costs

The expenses, costs fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at approximately two thousand four hundred euro (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

A comparu:

Eurofund Holdings Luxembourg S.à r.l. société à responsabilité limitée, société constituée et existant en vertu des lois de Luxembourg, ayant un capital social de vingt-cinq mille euros (€ 25.000), son siège social étant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS B 175.927 (la «Associé Unique»).

en tant qu'Associé Unique de la société, Eurofund Developments S. à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de vingt-cinq mille euros (€ 25.000) et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, constituée suite à un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte notarié non encore paru du ayant comme numéro RCS B 175.947 (la «Société») les statuts de laquelle société n'ont pas encore été modifiés.

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée à l'étude du notaire Maître Francis Kesseler, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration qui lui a été donné par l'Associé Unique à Luxembourg le 10 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par l'Associé Unique et le notaire instrumentant, sera enregistré avec cet acte.

Laquelle partie comparante, à travers son mandataire, a demandé à son mandataire d'acter que:

- le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites, payées et détenues par l'Associé Unique.

I. Les points suivants ont été abordés

1. Augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000) de sorte de la porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros existants (EUR 25.000) à un montant de quarante-trois mille euros (EUR 43.000) par l'émission à l'Associé Unique de 18,000 parts sociales dans la Société sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises à une valeur prime de soixante-deux euros et quatre-vingt-huit mille trois cent trente-trois cents (EUR 62,88333) par part sociale et une prime globale d'un million cent trente et un mille neuf cent Euros (EUR 1.131.900) toutes souscrites et entièrement libérées (les «Parts Sociales de Première Contrepartie»)

2. La Société a reçu une option d'achat le 20 Mars 2013, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) pour acquérir une surface près de Vigo, en Espagne Option»). En échange de l'option, la Société a attribué à l'Associé Unique cent euros (EUR 100) dans son compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres (la «Réserve d'Associé»). La Société souhaite diminuer son compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres du montant de la Réserve d'Associé et en échange augmenter le capital social nominal de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100) et émettre à l'Associé Unique cent (100) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Parts Sociales de Seconde Contrepartie»).

3. En conséquence des points 1 et 2 ci-dessus, supprimer et remplacer entièrement l'Article 5.1 des Statuts de la Société (les «Statuts») afin qu'ils soient lus comme suit:

« 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille cent euros (EUR 43.100) représentés par quarante-trois mille cent (43.100) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

4. Recevoir en contrepartie de l'émission des Parts Sociales de Première Contrepartie de la manière suivante:

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux Parts Sociales de Première Contrepartie par un apport en nature de dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1), et une valeur globale d'un million cent quarante-neuf mille neuf cent euros (€1.149.900) qu'il détient dans Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V. une société à responsabilité limitée organisée et existante en vertu des lois des Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce néerlandais sous le numéro 34288061 et avec son siège social à Schiphol Boulevard 231, Toren B, 5e verdieping, 1118BH Schiphol, aux Pays-Bas (les «Parts Sociales de Contribution»).

La contribution en nature des Parts Sociales de Contribution par l'Associé Unique à la Société, pour un montant global de dix-huit mille euros (EUR 18.000), doit être affectée au compte capital social nominal de la Société. La valeur résiduelle d'un million cent trente et un mille neuf cent euros (EUR 1.131.900) reçue pour les Parts Sociales de Première Contrepartie sera allouée au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété, la valeur et la transférabilité des Parts sociales de Contribution à la Société ont été certifiés comme un total d'au moins un million cent quarante-neuf mille neuf cent euros (EUR 1.149.900) par deux certificats, tous deux daté

du 10 Avril 2013, émis respectivement par la direction de la Société et les gérants de Eurofund Investments Puerto Ademuz B.V.

Les certificats après avoir été signés ne varieront pas par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrée avec lui.

5. Payement de l'émission des Parts Sociales de Seconde Contrepartie de la manière suivante:

L'entreprise va diminuer le compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres en raison de l'Associé Unique par le montant de la Réserve d'Associé et, en retour émettre les Parts Sociales de Seconde Contribution à l'Associé Unique.

L'apport en nature de la diminution du compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres du montant de la Réserve d'Associé doit être alloué au compte capital social nominal de la Société.

La valeur de la Réserve d'Associé de la Société a été certifiée comme étant cent Euros (EUR 100) par un certificat, daté du 10 avril 2013, émis par la gérance de la Société.

Le certificat après avoir été signé ne varieront pas par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Après discussion et approbation de ce qui précède par l'assemblée, l'assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de dix-huit mille euros (EUR 18.000) de sorte de porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros existants (EUR 25.000) à un montant de quarante-trois mille euros (EUR 43.000) par l'émission à l'Associé Unique de Parts Sociales de Première Contrepartie en échange de l'apport des Parts Sociales de Contribution.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres de la Société du montant de la Réserve d'Associés et en contrepartie augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent euros (EUR 100), par l'émission des Parts Sociales de Seconde Contrepartie à l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de recevoir la contrepartie de l'émission des Parts Sociales de Première Contrepartie de la manière suivante:

L'Associé Unique a déclaré souscrire aux Parts Sociales de Première Contrepartie au moyen d'un apport en nature des Parts Sociales de Contribution.

L'apport en nature des Parts sociales de Contribution par l'Associé Unique à la Société, pour un montant total de dix-huit mille euros (EUR 18.000), doit être affecté au compte capital social nominal de la Société et la valeur résiduelle d'un million cent trente et un mille neuf cent euros (EUR 1.131.900) reçue pour les Parts Sociales de Première Contrepartie sera allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de recevoir la contrepartie de l'émission des Parts Sociales de Seconde Contrepartie de la manière suivante:

La Société va diminuer le compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres par le montant de la Réserve d'Associé et, en retour émettre les Parts Sociales de Seconde Contribution à l'Associé Unique.

L'apport en nature de la diminution du compte d'apports en capitaux propres non rémunérés par des titres imputable à l'Associé Unique du montant de la Réserve d'Associé doit être allouée au compte capital social de la Société

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide supprimer et remplacer entièrement l'Article 5.1 des Statuts de la Société (les «Statuts») afin qu'ils soient lus comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois mille cent euros (EUR 43.100) représentés par quarante-trois mille cent (43.100) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et payées.»

Coûts

Les frais, honoraires et frais de taxes de toute nature que ce soit devront être supportés par la Société à la suite de ce qui précède et sont estimés à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Déclaration

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 avril 2013. Relation: EAC/2013/4908. Reçu soixantequinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060703/229.

(130075134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2013.

NHS - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.072.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-thirst day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "General Meeting") of NHS-SIF a Société en Commandite par Actions qualifiée de Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé - (the "Company"), having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 166072.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 557 of 2 March 2012.

The General Meeting was opened at 11:00 a.m. by Mrs Inguna Wilcane, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints Mrs. Eva-Maria Mick, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The General Meeting elects as scrutineer Mrs. Fabienne Waltzing, with professional address in Luxembourg.

The chairman then states:

A. All the shares being registered shares, the present extraordinary general meeting has been convened by notices sent to all the shareholders by registered mail on 29 April 2013.

B. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the General Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

C. The quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital and the resolutions must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

D. Pursuant to the attendance list, out of the 1 (One) M Share, and 13,067,8144 A Shares outstanding, the one (1) M Share, and 8,683 A Shares are represented.

E. The meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the following agenda:

1. acknowledgment of articles 9, 10 and 11 of the articles of association of the Fund (the Articles) and acknowledgment that under the current terms of the Articles, the Fund cannot create and launch closed-ended sub-funds but is restricted to launch exclusively open-ended sub-funds;

2. acknowledgment of article 4 of the Articles and decision to change it as follows:

"**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Fund is to invest the funds available to it with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of its management.

The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Fund or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Fund or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Fund, or any director, manager or other agent of the Fund, or any company in which the Fund or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Fund or any company belonging to the same group as the Fund;

to the fullest extent permitted under the SIF Law but in any case subject to the terms and limits set out in the issue document of the Fund drawn up in accordance with article 52 of the SIF Law (the Prospectus).

3. decision to restate the Articles in their entirety in order, inter alia, to allow the Fund to launch open-ended and closed-ended sub-funds and generally to update the Articles;

4. miscellaneous.

In accordance with article 67-1 (2) of the modified Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), the General Meeting is regularly constituted and may deliberate and decide upon the aforementioned agenda of the meeting.

After deliberation the following resolutions were adopted by unanimous vote.

First resolution

The Meeting acknowledges the provisions of articles 9, 10 and 11 of the Articles and acknowledges that under the current terms of the Articles, the Fund cannot create and launch closed-ended sub-funds but is restricted to launch exclusively open-ended sub-funds.

Second resolution

The Meeting acknowledges the provisions of article 4 of the Articles and resolves to change it as follows:

"Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Fund is to invest the funds available to it with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of its management.

The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Fund or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Fund or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Fund, or any director, manager or other agent of the Fund, or any company in which the Fund or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Fund or any company belonging to the same group as the Fund;

to the fullest extent permitted under the SIF Law but in any case subject to the terms and limits set out in the issue document of the Fund drawn up in accordance with article 52 of the SIF Law (the Prospectus)".

Third resolution

The Meeting resolves to restate the Articles in their entirety in order, inter alia, to allow the Fund to launch closed-ended sub-funds and generally to update the Articles. The Articles shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. Among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company is hereby established in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a specialised investment fund (société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (SIF)) under the name of NHS - SIF (the Fund or the Company).

The Fund shall be governed by the commercial companies act dated 10 August 1915, as subsequently amended (the Law), by the specialised investment funds act dated 13 February 2007, as subsequently amended (the SIF Law) (provided that in case of conflicts between the Law and the SIF Law, the SIF Law will prevail) as well as by these article of incorporation (the Articles of Incorporation).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the general managing partner (the General Managing Partner) (as defined under articles 13, 14 and 15 below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Managing Partner.

In the event that the General Managing Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred

abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Term of the fund. The Fund is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Fund is to invest the funds available to it with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of its management.

The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Fund or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Fund or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Fund, or any director, manager or other agent of the Fund, or any company in which the Fund or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Fund or any company belonging to the same group as the Fund;

to the fullest extent permitted under the SIF Law but in any case subject to the terms and limits set out in the issue document of the Fund drawn up in accordance with article 52 of the SIF Law (the Prospectus).

Art. 5. Liability. The General Managing Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

The owners of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Fund.

Art. 6. Determination of the investment objectives. The General Managing Partner shall determine the investment objectives of the Fund as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Fund in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 7. Share capital. The share capital of the Fund shall at any time be equal to the total net assets of the Fund pursuant to article 12 hereof and shall be represented by shares (the Shares) of no par value.

The Fund has an umbrella structure within the meaning of article 71 of the SIF Law. The General Managing Partner may set up separate portfolios of assets constituting segregated compartments (each a Sub-Fund) that may each have one or more Share classes (each a Class). All Classes within the same Sub-Fund are invested in the same portfolio, but may entitle their holders to different rights and benefits. As a result, separate asset values may be calculated for each Class. At all times, the General Managing Partner will hold at least one Share that is reserved to the General Managing Partner in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandite) of the Fund (the M Share).

The minimum capital of the Fund is EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro) and must be paid up within 12 (twelve) months after the date on which the Fund has been authorised as a société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement specialise (SIF) under Luxembourg law.

The General Managing Partner may create additional Sub-Funds and Classes in accordance with the provisions and subject to the requirements of the SIF Law and the Law, without changes to the Articles of Incorporation provided that the Prospectus, updated under the responsibility of the General Managing Partner, shall always reflect the current list of Sub-Funds and Classes. The General Managing Partner is authorised to issue, in accordance with article 10 hereof and the provisions of the Prospectus, any Class without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right. Each Class may be issued in different categories (the Categories) the features, terms and conditions of which shall be determined from time to time by the General Managing Partner in its sole discretion, and shall be described in the Prospectus. The General Managing Partner may resolve to issue Classes under different series (each a Series) to reflect successive issue dates.

The General Managing Partner shall determine the characteristics, terms and conditions under which existing or new Sub-Funds and Classes shall be issued. Classes may vary in terms of their distribution policies, currency denomination, applicable fees, marketing policies and/or any other criteria to be determined by the General Managing Partner.

Each Sub-Fund shall be a compartment of the Fund and correspond to a segregated portion of the assets and liabilities of the Fund.

The Fund was initially incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided in 1 (one) M Share, and 30 (thirty) A Shares which have been fully subscribed, issued and paid-up upon incorporation of the Fund pursuant to the Law.

Art. 8. Shares. Shares in the Fund are exclusively restricted to institutional investors, professional investors or any other investor (i) having declared in writing to adhere to the status of well-informed investor and (ii)(a) investing at least EUR 125,000 (one hundred and twenty-five thousand euro) or the equivalent amount in another accepted currency in the Fund, or (b) benefiting from an assessment, by a suitable financial or investment professional as defined in the SIF Law,

that the investor has the expertise, experience and knowledge required to adequately assess an investment in specialised investment funds (a Well-informed Investor). This restriction is not applicable to the General Managing Partner and other persons who participate in the management of the Fund, which may hold Shares without meeting above criteria.

(a) All Shares shall be issued in registered form. The General Managing Partner or the agent(s) it may have appointed shall keep the shareholders' register (the Register) on behalf of the Fund.

(i) The Register shall contain identity details of each shareholder, including but not limited to its name and address, and the number and Class / Series it owns. Until it receives from the shareholder notice to the contrary, the Fund may consider the information contained in the Register as accurate and up to date, so that notices and announcements shall be validly sent using the recorded address and payments shall be made without liability for the Fund when using the recorded banking details of the shareholder.

ii) Records in the Register evidence ownership of Shares. However, a certificate of such records may be issued upon request of any shareholder and at the discretion of the General Managing Partner. Only the first certificate shall be free of charge and the cost of any subsequent certificates may be charged to the shareholder.

(b) Fractional Shares may be issued up to four places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent. Only whole Shares confer a voting right. Fractions of Shares carry no voting rights, unless their number in the same Class is such that they represent a whole Share.

(c) The Fund only recognises one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Fund. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Each shareholder will have first accepted and signed a subscription agreement (i) wherein it irrevocably commits to subscribe and to make related payments for the entire committed amount and (ii) whereby it becomes an investors of the Fund.

Art. 9. Transfer of shares. The Shares are freely transferable to Well-Informed Investors who are not Restricted Persons (as defined below), subject to the terms of these Articles of Incorporation and the Prospectus. Any sale, assignment, transfer, exchange, contribution, pledge, charge, capital gains sharing agreement, other disposition or encumbrance, or universal transfer of assets and liabilities, in any form whatsoever, by a shareholder (a Transfer) of the Shares shall be made in accordance with applicable laws and regulations and these Articles of Incorporation.

Any Share Transfer made in breach of these provisions shall be null and void and of no force or effect against the Fund and the shareholders. Transfers which are null and void and of no force or effect shall not be recorded in the Share Register and, until remedied, all the rights and obligations attached to the Shares will be exercised and enforced by the transferor holding the Shares in question, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Sub-Fund or to the other shareholders.

The Fund may restrict or oppose the ownership of any Sub-Fund's Shares to any individual or legal entity. In particular, the Fund will restrict ownership of Shares of any Sub-Fund by (a) any American resident, or (b) a non Well-Informed Investor as defined by article 2 of the SIF Law, or (c) by any person that cannot lawfully subscribe for or hold Shares in the Fund, (d) or whose holding of Shares in the Fund may be detrimental to the Fund (including, if such holding would (i) trigger the obligation for the Fund to become registered under the laws of any jurisdiction, or (ii) subject the Fund or its shareholders to taxation, or (iii) result in a breach of laws or regulations applicable to the relevant person, the Fund or any Sub-Fund) (a Restricted Person).

In this respect, the Fund may do the following:

- refuse the issuance of Shares and registration of Transfer when it appears that the issue or Transfer would or may have the consequence of assigning the economic property of the Share to Restricted Person;

- request, at any time, any person whose name appears in the Share register of the Fund or any other person who requests to transfer Shares to it, to provide to it all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to Restricted Person;

- proceed to forced redemption of all or part of the Shares if it appears that a Restricted Person, either alone or together with other individuals, is the owner of Shares of a Sub-Fund or violates its commitments or guarantees, had not passed the AML test referred in the Prospectus or fails to provide such commitments or guarantees that the General Managing Partner may request; and

- deny to any Restricted Person the right to vote at any general Shareholders' meeting.

Every Transfer of a Share shall be entered in the Register, and every such entry shall be signed by one or more directors of the Fund or by one or more persons designated by the General Managing Partner.

Transfer of registered Shares shall be effected (a) if Share certificates have been issued, by inscription of the Transfer to be made by the Fund upon delivering the certificate or certificates representing such Shares to the Fund along with other instruments of Transfer satisfactory to the Fund, and (b), if no Share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Art. 10. Issue of shares. General

The General Managing Partner is authorised without limitation to issue Shares that shall be fully paid at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

The General Managing Partner may impose conditions on the issue of Shares, any such condition to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus provided that the General Managing Partner may, without limitation:

- (a) decide to set minimum commitments, minimum subsequent commitments, minimum subscription amounts, minimum subsequent subscription amounts and minimum holding amounts for a particular Class or Sub-Fund;
- (b) impose restrictions on the frequency at which Shares are issued (and, in particular, decide that Shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Prospectus);
- (c) reserve the Shares of a Sub-Fund or a Class exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription document under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Fund. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription document may contain specific provisions not contained in the other subscription documents;
- (d) determine any default provisions applicable to non or late payment for Shares or restrictions on ownership of the Shares;
- (e) in respect of any one given Sub-Fund and/or Class, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;
- (f) decide that payments for subscriptions to Shares will be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or drawdown dates at which such date(s) the commitment of the investor will be called against issue of Shares of the relevant Sub-Fund and Class;
- (g) set the initial subscription period and the initial subscription price in relation to each Class in each Sub-Fund and the cut-off time for acceptance of the subscription document in relation to a particular Sub-Fund or Class.

Shares in Sub-Funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-Fund (and, as the case may be, each Class) in the Prospectus. A process determined by the General Managing Partner and described in the Prospectus will govern the chronology of the issue of Shares in a Sub-Fund.

The General Managing Partner may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for Shares, and the General Managing Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Prospectus, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Sub-Funds.

The General Managing Partner may delegate to any duly authorised director or officer of the Fund or to any other duly authorised person or entity, the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such new Shares. The General Managing Partner will issue Shares in registered form only.

Address for notice - Contribution in kind

Every registered shareholder must provide the Fund with an address to which all notices and announcements from the Fund may be sent. Such address will be entered in the Register.

In the event that such shareholder does not provide such address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

If payment made by any subscriber results in the existence of a Share fraction, the General Managing Partner may resolve to issue fractions of Shares, and in such case, such fraction shall be entered into the Register. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Fund may agree to issue Shares of a Sub-Fund as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Fund and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Sub-Fund. Any expenses incurred in the valuation of the contribution in kind shall be borne by the contributing investor.

Payment default

The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Managing Partner, any required contributions or certain other payments to the Fund, in accordance with the terms of its application form, subscription document or agreement or commitment to the Fund, entitles the Fund and the General Managing Partner to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Managing Partner and detailed in the Prospectus which may include without limitation:

- (a) the right of the Fund to compulsorily redeem all or part of the Shares of the defaulting shareholder at a discount in accordance with the provisions of the Prospectus;
 - (b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Fund;
 - (c) the right for the Fund to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the Shares held by the defaulting shareholder;
 - (d) the right of the Fund to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Prospectus on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default;
 - (e) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Prospectus, as the case may be;
 - (f) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders;
 - (g) the right of the Fund to commence legal proceedings;
 - (h) the right of the Fund to reduce or terminate the defaulting shareholder's commitment;
 - (i) the right of the other shareholders to purchase all or part of the Shares of the defaulting shareholder at a price determined in accordance with the provisions of the Prospectus;
- unless such penalties are waived by the General Managing Partner in its discretion.

The penalties or remedies set forth above and in the Prospectus will not be exclusive of any other remedy which the Fund or the shareholders may have at law or under the subscription form, Prospectus or the relevant shareholder's commitment.

Art. 11. Redemption of shares - Conversion. General

The General Managing Partner may create each Sub-Fund as:

- (a) a closed-ended Sub-Fund the Shares of which are in principle not redeemable at the request of a shareholder; or
- (b) an open-ended Sub-Fund where any shareholder may request a redemption of all or part of its Shares from the Fund in accordance with the conditions and procedures set forth by the General Managing Partner in the Prospectus and within the limits provided by Luxembourg law and these Articles of Incorporation.

Open-ended sub-funds - redemptions at the request of shareholders

In respect of open-ended Sub-Funds, the following terms shall apply to redemptions:

- (a) Redemption requests by shareholders shall only be accepted subject to discretionary prior approval of the General Managing Partner.

(b) Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Fund in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Fund as its agent for redemption of Shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such Shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.

(c) Unless otherwise provided for in the Prospectus, the redemption price per Share for Shares of a particular Class of a Sub-Fund corresponds to the Net Asset Value per Share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Managing Partner.

(d) A process determined by the General Managing Partner and described in the Prospectus will govern the chronology of the redemption of Shares in a Sub-Fund. The General Managing Partner may impose conditions on the redemption of Shares. Any such condition to which the redemption of Shares may be submitted will be detailed in the Prospectus. The General Managing Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares may be redeemed in any Class and may, in particular but without limitation, decide that redemption requests will only be processed after a prior notice period, that a lock-up period be applicable in respect of redemption requests during which redemptions requests will not be accepted or processed and that specific redemption requests will take priority over other redemption requests (any such conditions may be applicable at the level of specific Classes, as the case may be) or that, depending on the liquidity of the relevant Sub-fund's assets, all or part of the redemption requests be rolled over to the next Valuation Day or redemption day. The General Managing Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares may be redeemed in any Class and may, in particular, decide that Shares of any Class shall only be redeemed on such valuation dates as provided for in the Memorandum.

(e) If on a redemption day, redemption requests (as the case may be aggregated with conversion requests) exceed a certain level set by the General Managing Partner in relation to a given Class or Sub-Fund, the General Managing Partner may reduce proportionally part or all of the redemption requests in the manner deemed necessary by the General Managing Partner and in accordance with the terms of the Prospectus. The balance of such redemption requests shall be processed by the General Managing Partner on the next following redemption day or Valuation Day or on such day as set out in the Prospectus, subject to the same limitation. Such non-processed redemption requests will then be given priority and dealt with ahead of other applications on the next redemption day, Valuation Day or other day described in the Prospectus, unless otherwise specified in the Prospectus).

(f) In exceptional circumstances, the General Managing Partner may request that a shareholder accept redemptions in kind. The shareholder may always request a cash redemption payment in the reference currency of the relevant Class. Where the shareholder agrees to accept redemption in kind, such shareholder will, as far as possible, receive a representative selection of the relevant Class' holdings pro rata to the number of Shares redeemed and the General Managing Partner will make sure that the remaining shareholders do not suffer any loss therefrom and will use its best efforts to treat investors fairly. The value of the redemption in kind will be certified by certificate drawn up by the independent auditors of the Fund in accordance with the requirements of Luxembourg law except where the redemption in kind exactly reflects the shareholder's pro rata Share of investments.

(g) Any request for redemption shall be irrevocable except in the event of suspension of redemption. In the absence of revocation, redemption will occur as of the first Valuation Day after the end of the suspension.

(h) Shares redeemed by the Fund shall be cancelled.

(i) No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the General Managing Partner, be for an amount of less than that of the minimum holding requirement for each registered shareholder or Class as determined from time to time by the General Managing Partner. If a redemption or conversion or sale of Shares would reduce the value of the holdings of a single shareholder of Shares of one Class below the minimum holding as the General Managing Partner shall determine from time to time, then such shareholder shall be deemed to have requested the redemption or conversion, as the case may be, of all his Shares of such Class.

Compulsory redemption of Shares by the Fund

The Fund may redeem Shares of any Class and of any Sub-Fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to make a distribution to the relevant shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Sub-Fund and/or Class in the Prospectus (if any). The right of the Fund to redeem Shares of a Sub-Fund/a Class under this article 11 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-Fund in the Prospectus.

The Fund may compulsorily redeem the Shares:

(a) held by a Restricted Person;

(b) for the purpose of equalisation of existing investors and late investors (e.g., in case of admission of subsequent investors) if provided in respect of a specific Sub-Fund in the Prospectus;

(c) in case of liquidation or merger of Sub-Funds or Classes, in accordance with the provisions of article 20;

(d) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Managing Partner, any required contributions or certain other payments to the Fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription document in accordance with the provisions of the Prospectus;

(e) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription document, these Articles of Incorporation and the Prospectus.

Art. 12. The net asset value. The determination of the net asset value (the Net Asset Value) per Share will be the responsibility of the General Managing Partner. For each Sub-Fund (and if applicable, each Class thereof), the Net Asset Value is calculated at the valuation day (the Valuation Day) or at such other date as determined by the General Managing Partner in accordance with the Prospectus and the SIF Law, and shall correspond to the division of the net assets of the Sub-Fund corresponding to each Class, being the value of the assets of the Sub-Fund corresponding to such Class, less its liabilities attributable to such Class at such time or times as General Managing Partner may determine, by the number of Shares of the relevant Class then outstanding adjusted to reflect any dealing charges or fiscal changes which the General Managing Partner considers appropriate to take into account and by rounding the resulting sum to the nearest smallest unit of the currency concerned as described below.

The net assets of the Fund are at any time equal to the total of the net assets of the various Sub-funds.

A. The assets of a Sub-Fund shall be deemed to include:

(a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

(b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

(c) all bonds, time notes, shares, stock, units in undertakings for collective investment, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by such Sub-Fund;

(d) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Sub-Fund (provided that the Fund may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

(e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Sub-Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;

(f) the preliminary expenses of the Sub-Fund insofar as the same have not been written off; and

(g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of the assets of the Fund in respect of a Sub-Fund shall be determined as follows:

(a) securities listed on a stock exchange or on other regulated markets will be valued at the last available price; in the event that there should be several such markets, on the basis of the last available price of the main market for the relevant security. Should the last available price for a given security not truly reflect its fair market value, then that security shall be valued on the basis of the probable sales price which the General Managing Partner deem it is prudent to assume;

(b) securities not listed on a stock exchange or on any other regulated markets will be valued on the basis of their last available price. Should the last available price for a given security not truly reflect its fair market value, then that security will be valued by the General Managing Partner on the basis of the probable sales price which the General Managing Partner deems it is prudent to assume;

(c) swaps are valued at their fair value based on the underlying securities (at close of business or intraday) as well as on the characteristics of the underlying commitments;

(d) shares or units in underlying open-ended investment funds shall be valued at their last available price;

(e) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortized cost basis. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner; short-term investments that have a remaining maturity of one year or less may be valued (i) at market value, or (ii) where market value is not available or not representative, at amortized cost;

(f) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Managing Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof,

(g) any other securities and assets are valued in accordance with the procedures put in place by the General Managing Partner and with the help of specialist valuers, as the case may be, who will be instructed by the General Managing Partner to carry out these valuations as further described in the Prospectus.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, other valuation methods may be used if the General Managing Partner considers that another method better reflects the value or the liquidation value of the investments and is in accordance with the accounting practice, in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

B. The liabilities of the Fund in respect of a Sub-Fund shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the General Managing Partner where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the General Managing Partner, and other reserves if any authorised and approved by the General Managing Partner; and

(e) all other liabilities of the Sub-Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Sub-Fund. In determining the amount of such liabilities the Sub-Fund shall take into account all expenses payable by the Sub-Fund comprising formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers or management company (if any), fees and expenses payable to its directors or officers, its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Fund or the Sub-Fund, fees and expenses incurred in connection with the general infrastructure of the Fund, the listing of the Shares of the Fund at any stock exchange or to obtain a quotation on another regulated market, fees for legal or auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the prospectuses, the key investors information documents, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, currency conversion costs, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The General Managing Partner may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. There shall be established a portfolio of assets in each Sub-Fund for each Class in the following manner:

(a) the proceeds from the issue of one or several Classes shall be applied in the books of the Sub-Fund to the portfolio of assets established for the Class or Classes, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such Sub-Fund subject to the provisions of this article;

(b) if within any portfolio Class specific assets are held by the Sub-Fund for a specific Class, the value thereof shall be allocated to the Class concerned and the purchase price paid therefore shall be deducted, at the time of acquisition, from the proportion of the other net assets of the relevant portfolio which otherwise would be attributable to such Class;

(c) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Sub-Fund to the same Sub-Fund or, if applicable, the same Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio and/or Class;

(d) where the Fund incurs a liability which relates to any asset attributable to a particular Sub-Fund or Class or to any action taken in connection with an asset attributable to a particular Sub-Fund or Class, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund and/or Class;

(e) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund or Class, such asset or liability shall be equally divided between all the Sub-Funds or, insofar as justified by the amounts, shall be allocated to the Sub-Funds or, as the case may be, the Classes, pro rata to the Net Asset Value;

(f) upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such dividends;

(g) upon the payment of an expense attributable to a specific Sub-Fund or a particular Class, the amount thereof shall be deducted from the assets of the Sub-Fund concerned and, if applicable, from the proportion of the net assets attributable to the Class concerned;

(h) if there have been created within a Class, as provided in article 7, Series of Shares, the allocations rules set forth above shall be applicable mutatis mutandis to such Series.

D. For the purposes of this article:

(a) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Sub-Fund, shall be deemed a debt due to the Sub-Fund;

(b) Shares of a Sub-Fund to be redeemed under article 11 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Day referred to in this article, and from such time and until paid the price therefore shall be deemed to be a liability of the Sub-Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets of the Fund not expressed in the currency in which the Net Asset Value of any Class is denominated, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

(d) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by a Sub-Fund on such Valuation Day, to the extent practicable.

If the General Managing Partner so determines, the Net Asset Value of the Shares of each Class may be converted at the middle market rate into such other currencies than the currency of denomination of the relevant Class, referred to above, and in such case the issue and redemption price per Share of such Class may also be determined in such currency based upon the result of such conversion.

The Net Asset Value may be adjusted as the General Managing Partner may deem appropriate to reflect inter alia any dealing charges, including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from the shareholder transactions.

Specific valuation rules in respect of certain specific types of assets may be set out in respect of one or more Sub-Funds in the Prospectus.

Art. 12.1. Net asset suspension. The General Managing Partner may suspend the determination of the Net Asset Value of one or several Classes and the issue and redemption of Shares of any Sub-Fund during:

(a) any period when any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the investments of the concerned Sub-Fund is quoted or dealt in, e.g. collective investment funds the Sub-Fund is invested into, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of assets of the concerned Sub-Fund would be impracticable; or

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of the assets of the concerned Sub-Fund or the current prices or values of such assets on any market or stock exchange; or

(d) any period when the Sub-Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Managing Partner be effected as normal rates of exchange; or

(e) any other case the General Managing Partner determines by virtue of a reasoned decision.

No Shares shall be issued, converted or redeemed during such a suspension. The General Managing Partner will take all reasonable steps to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Art. 13. General managing partner. The Fund shall be managed by its General Managing Partner, NHS-GP S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Managing Partner from acting as general managing partner of the Fund, the Fund will not automatically be dissolved and liquidated, provided a manager, who needs not be a shareholder, is appointed by a decision of a first extraordinary meeting of shareholders of the Fund and approved by the CSSF to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such manager will convene within 15 (fifteen) calendar days of his appointment. This first extraordinary meeting of shareholders will be convened by the Fund's General Managing Partner. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor General Managing Partner in accordance with the quorum and majority requirements applicable to amend the Articles of Incorporation. Failing such appointment, the Fund will be dissolved and liquidated.

No General Managing Partner shall be required to approve the appointment of its successor.

The General Managing Partner may be removed during an extraordinary general meeting of all Shareholders by the vote of Shareholders representing more than 75% (seventy five percent) of the voting rights (excluding voting rights exercisable by the General Managing Partner) and only for the following causes:

(a) for serious misconduct, gross negligence, or any action by the General Managing Partner, which constitutes a fraud; or

(b) for a material breach of the Articles of Incorporation or of the Prospectus which is not remedied within 60 (sixty) days after notification to the General Managing Partner; or

(c) for any illegal acts to the extent such illegal acts may be considered by the general meeting of the Shareholders as impacting the General Managing Partner ability, honorability or appropriateness to perform its functions.

The General Managing Partner will abstain from voting in respect of any such removal vote.

Upon the removal of the General Managing Partner, the general shareholders meeting will appoint a new general managing partner with the majority requirements set out in these Articles of Incorporation and with the prior consent of the CSSF.

Art. 14. Powers of the general managing partner. The General Managing Partner is vested with the broadest powers allowed by the Law to perform all acts of administration and disposal within the Fund's purpose as stated in article 4, including but not limited to:

(a) directing the formulation of investment policies and strategies for the Fund and each Sub-Fund;

(b) investigating, selecting, negotiating, structuring, purchasing, investing in, holding, pledging, exchanging, transferring and selling or otherwise disposing of any investment in a portfolio company (an Investment);

(c) monitoring the performance of any Investment, designating members of the board of directors of portfolio companies or obtaining equivalent representation, exercising all rights, powers, privileges and other incidents of ownership or possession with respect to Investments and taking whatever action, including decisive steps relating to the capital stock or other ownership interests issued by such portfolio companies, as may be necessary or advisable as determined in the sole and absolute discretion of the General Managing Partner;

(d) forming subsidiaries in connection with the Fund's and Sub-Funds' business;

(e) in its sole and absolute discretion, establishing one or more additional limited partnerships or similar investment vehicles (including in the form of a company) to facilitate the ability of certain types of investors to invest with any Sub-Fund on a side-by-side basis and through other vehicles;

(f) entering into any kind of activity, entering into, performing and carrying out contracts of any kind necessary to, in connection with, or incidental to the accomplishment of the purposes of the Fund or any Sub-Fund, including, without limitation, the subscription agreements or side letters with shareholders;

(g) except as may be expressly limited by these Articles of Incorporation, acting alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Fund any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of the Fund or any Sub-Fund;

(h) opening, maintaining and closing bank accounts and draw checks or other orders for the payment of money and opening, maintaining and closing brokerage, money market fund and similar accounts;

(i) employing, appointing and dismissing with or without cause, on behalf of the Fund, any person, including an Affiliate of any shareholder, to perform services for or furnish goods to the Fund;

(j) hiring, against usual and customary payment and expense compensation, consultants, brokers, attorneys, accountants and such other agents for the Fund as it may deem necessary or advisable, and authorizing any such agent to act for and on behalf of the Fund;

(k) purchasing insurance policies on behalf of the Fund, such as insurance for director and officer liability and other liabilities;

(l) paying all fees and expenses of the Fund and the General Managing Partner in accordance with the Prospectus;

(m) in accordance with article 4 and the limitations provided in the Prospectus, causing any Sub-Fund to borrow money on an interim basis pending the receipt of capital contributions from shareholders of the Sub-Fund;

(n) in accordance with article 4 and the limitations set out in the Prospectus, causing any Sub-Fund to guarantee loans and other debt obligations of portfolio companies or providing interim debt financing to a portfolio company;

(o) deciding on Share redemptions pursuant to the Articles of Incorporation and the Prospectus.

Art. 15. Actions by the general managing partner. The General Managing Partner, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement.

Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the General Managing Partner in connection with the management of the Fund shall become the property of the General Managing Partner.

Art. 16. Representation of the fund. The Fund is validly bound towards third parties by the sole signature of the General Managing Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom the General Managing Partner has delegated authority.

Any resolution of a general meeting of shareholders creating rights or obligations for the Fund and any Sub-Fund towards third parties must be subject to approval by the General Managing Partner. Any resolution of a general meeting of shareholders to the effect of amending the Articles of Incorporation must be passed with the special quorum and voting requirements disclosed under article 25 below and subject to the consent of the General Managing Partner. Each amendment to the Articles of Incorporation entailing solely a variation of rights of a Sub-Fund or Class must be approved by a resolution of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund or Class concerned and with the consent of the General Managing Partner.

Art. 17. Indemnification. Except in cases of fraud, wilful misconduct and criminal offence, each Sub-Fund will indemnify the General Managing Partner, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Fund or Sub-Fund and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Fund or the shareholders of the Fund, for their past or present duties as director or officer of the Fund or of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor provided that appointment as a director or officer (a) has been accepted at the Fund's request and (b) is not subject to indemnification.

The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which the indemnified party may be entitled.

Art. 18. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Managing Partner or any director or officer of the General Managing Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the General Managing Partner who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Custody. The Fund will enter into a custody agreement with a Luxembourg bank (the Custodian) that meets the requirements of the SIF Law. The Fund's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties as provided for by the SIF Law.

Within the limits set out in the SIF Law, the duties of the Custodian may not be terminated unless and until a successor custodian shall have been appointed.

Art. 20. Dissolution and Liquidation of the fund -merger, Dissolution or Liquidation of a sub-fund or of a class. Dissolution and liquidation of the Fund: Subject to the consent of the General Managing Partner, the Fund may be dissolved at any time by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles of Incorporation such as provided for under article 25, unless otherwise provided by the Law.

A general meeting of shareholders must be convened by the General Managing Partner within 40 (forty) days if the net assets of the Fund become less than 2/3 (two thirds) of the minimum capital required by the SIF Law (at present EUR 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand euro)). The meeting, for which no quorum shall be required, shall decide on the dissolution by a simple majority of Shares represented at the meeting.

A general meeting of shareholders must be convened by the General Managing Partner within 40 (forty) days if the net assets of the Fund become less than 1/4th (one fourth) of the minimum capital required by the SIF Law, the dissolution may be resolved by shareholders holding 1/4th (one fourth) of the Shares at the meeting which will resolve with no condition of presence.

Should the Fund be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the SIF Law which specifies the steps to be taken to enable shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of each Sub-Fund shall be distributed to the limited shareholders of the relevant Sub-Fund in proportion to their respective holdings.

Merger, dissolution or liquidation of a Sub-Fund or of a Class: The General Managing Partner shall not unilaterally resolve to merge, dissolve and/or liquidate a Sub-Fund or Class and shall be bound to submit the question of merger, dissolution or liquidation to the general meeting of shareholders of the Sub-Fund or the Class concerned voting with the

same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

After payment of all the debts of and charges against the Fund and of the expenses of liquidation, the net proceeds may be distributed, at the shareholder's choice in cash or in kind equally to the shareholders pro rata to the number of the Shares held by them in the Sub-Fund or in the Class concerned.

In the event of dissolution or liquidation of a Sub-Fund or a Class issued in respect of any Sub-Fund of the Fund, the purchase, sale and redemption in progress or subsequent to it, of the Sub-Fund or of the Class of that Sub-Fund shall be suspended.

Art. 21. General Meeting of shareholders. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by law or herein under article 25, the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. It has the powers expressly reserved to it by Law or these Articles of Incorporation provided always that a resolution shall be validly adopted only if approved by the General Managing Partner.

The general meeting of shareholders of the Fund shall meet when convened by the General Managing Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one-tenth of the share capital, or as specified in the Prospectus.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Fund or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the third Thursday in the month of March at 12:00 noon. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. Matters relevant only to shareholders of a given Sub-Fund shall be voted in a shareholders meeting convened solely among the shareholders of such Sub-Fund. Any resolution of the general meeting of shareholders reducing the rights of the shareholders of any particular Sub-Fund but not the rights of shareholders of other Sub-Funds shall be subject in respect of each Sub-Fund to the quorum and majority requirements described in article 25.

Art. 22. Accounting year. The Fund's accounting year commences on 1st October and ends on 30th September of each year.

Art. 23. Auditor. The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by law.

Art. 24. Distributions. The right to dividends or distributions and the right to capital reimbursement of each Class as well as the payment of interim dividends are determined by the General Managing Partner in accordance with the provisions of the Prospectus. No distribution of dividends can take place if, following this distribution, the capital of the Fund would fall below the minimum capital provided for by the SIF Law.

Art. 25. Amendments to the articles of incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by an extraordinary meeting of shareholders subject to the quorum and voting requirements provided by the applicable laws of Luxembourg. Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Class/Category vis-à-vis those of any other Class/Category shall be subject, further, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant Class/Category.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law and the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 27. Fund charges. Fees and charges incumbent to the Fund shall be as defined in the Prospectus."

The General Meeting noted that the French translation of the articles of association is not required anymore in accordance with article 26(2) of the 2010 Law and that therefore no French translation of these articles of association will follow the English version.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the General Meeting, the meeting was closed at noon.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: I. WILCANE, E.-M. MICK, F. WALTZING et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mai 2013. Relation: LAC/2013/24358. Reçu soixantequinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081269/676.

(130100354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Dekan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.200.

Dépôt rectificatif du dépôt L130100255 déposé en date du 20 juin 2013

**PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION
de FINANCIERE LESUEUR par DEKAN
et transformation en société européenne**

Le projet de fusion par absorption de FINANCIERE LESUEUR par DEKAN sera proposé aux Assemblées Générales Extraordinaires des sociétés. L'opération consistera d'une part, à transférer, par suite d'une fusion, l'intégralité du patrimoine de FINANCIERE LESUEUR, activement et passivement, à sa société-mère, la société DEKAN et, d'autre part, à transformer la société DEKAN à l'occasion de la fusion-absorption en société européenne. La fusion-absorption s'effectuera comptablement rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 sur la base d'une parité fixée à 1 action de DEKAN pour 1 action de FINANCIERE LESUEUR. Elle s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du Groupe et en vue de renforcer le capital des sociétés.

I - Présentation des sociétés

1. DEKAN S.A. (société absorbante).

DEKAN est une société anonyme de droit luxembourgeois à conseil d'administration immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 109200, le 17 juillet 2005, et ayant une durée illimitée.

Elle a son siège social au 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 à LUXEMBOURG.

DEKAN ne fait pas appel public à l'épargne. Elle n'a pas émis d'actions jouissant de droits privilégiés ou d'obligations convertibles.

Le capital social de DEKAN s'élève actuellement à 450.000 Euros divisé en 4.500 actions de 100 Euros chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Lors de l'Assemblée Générale de fusion, il sera préalablement proposé aux actionnaires de réduire ce capital à la somme de 95.000 Euros.

DEKAN a pour objet social notamment «la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères».

2. FINANCIERE LESUEUR (société absorbée)

FINANCIERE LESUEUR est une société anonyme à conseil d'administration de droit français, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 498 300 730.

Elle a son siège social au 110 rue LA BOETIE à PARIS (75008).

Le capital de FINANCIERE LESUEUR s'élève à la date des présentes à 95.285,19 Euros. Il est divisé en 866.229 actions de 0,11 Euro de nominal chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Les actions de FINANCIERE LESUEUR ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. FINANCIERE LESUEUR n'a émis ni emprunts obligataires ni valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

3. Liens de capital entre DEKAN et FINANCIERE LESUEUR:

DEKAN détient à la date des présentes 539.930 actions de FINANCIERE LESUEUR.

II - Rapport d'échange

Le rapport d'échange proposé est de 1 action DEKAN pour 1 action FINANCIERE LESUEUR. Les modalités de détermination sont détaillées dans le Traité de fusion.

En conséquence, en application du rapport d'échange visé ci-dessus, 326.299 actions nouvelles entièrement libérées, seront créées par DEKAN.

Les actions nouvellement créées seront attribuées aux propriétaires des 866.229 actions composant le capital de FINANCIERE LESUEUR, proportionnellement à leur participation au capital, déduction faite des 539.930 actions détenues par DEKAN.

Le capital après fusion-absorption de DEKAN sera de 121.103,92 Euros.

Il ne sera pas attribué de soultre en espèces ou autrement.

III - Modalités de remise des actions nouvelles

Le nombre d'actions reçues sera inscrit automatiquement au nom des anciens actionnaires de la société FINANCIERE LESUEUR dans le registre la société DEKAN après fusion.

DEKAN sera propriétaire des biens apportés et en aura la jouissance à compter de la Date de Réalisation de la Fusion. A compter de cette date, DEKAN sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'Absorbée.

Les actions nouvelles DEKAN émises en rémunération de l'apport-fusion auront jouissance courante et donneront donc droit à toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividende ou de réserve (ou assimilé) décidée postérieurement à leur émission.

Elles seront, à compter de leur création, entièrement assimilées aux actions DEKAN existantes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts.

IV - Date d'effet

Sur le plan comptable et fiscal, l'opération prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013, soit antérieurement à la date à laquelle le projet de fusion sera soumis aux assemblées générales de FINANCIERE LESUEUR et DEKAN.

Ainsi, le résultat de toutes les opérations réalisées par la société absorbée à compter de cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront exclusivement à la charge ou au profit de la société absorbante.

DEKAN sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de FINANCIERE LESUEUR (y compris les engagements hors bilan donnés et reçus).

V - Droits assurés par la société absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou des parts représentatives du capital social ou les mesures proposées à leur égard.

Il n'est prévu aucun droit ou mesure particulière, les actions de la société FINANCIERE LESUEUR étant identiques et aucun droit spécial n'ayant été consenti.

VI - Avantages particuliers attribués aux experts qui examinent le projet de fusion ainsi qu'au membres des organismes d'administration et de direction des sociétés qui fusionnent

Il n'est prévu aucun avantage particulier pour les Experts chargés d'examiner le projet de fusion si ce n'est la rémunération normale de leurs prestations.

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des Conseils d'Administration et organes de direction de DEKAN et FINANCIERE LESUEUR.

VII - Informations concernant l'évaluation du patrimoine actif et passif transféré à la société issue de la fusion transfrontalière

Les actifs apportés par FINANCIERE LESUEUR à titre de fusion comprennent l'ensemble des actifs de la société.

L'estimation des biens et droits apportés par FINANCIERE LESUEUR s'élève à 836.737 Euros. Le passif pris en charge par FINANCIERE LESUEUR s'élève à 765.070 Euros. Balance faite, la valeur nette des biens et droits apportés par FINANCIERE LESUEUR ressort à la somme de 71.666 Euros.

La fusion de FINANCIERE LESUEUR est consentie et acceptée moyennant la prise en charge par DEKAN, en l'acquit de la société absorbée, de l'intégralité du passif de cette société.

DEKAN prendra les biens apportés par FINANCIERE LESUEUR dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre FINANCIERE LESUEUR, pour quelque cause que ce soit.

Le montant du passif de FINANCIERE LESUEUR tel qu'il résulte des comptes sociaux de FINANCIERE LESUEUR au 31 décembre 2012, est donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

VIII - Dates des comptes qui fusionnent utilisés

La fusion sera réalisée sur la base pour la société DEKAN des comptes arrêtés au 30 septembre 2012 et approuvés par l'Assemblée Générale en date du 26 octobre 2012, complétés d'une situation comptable de moins de 3 mois, et pour la société FINANCIERE LESUEUR des comptes au 31 décembre 2012 ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes, comptes qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

IX - Modalités relatives à l'implication des travailleurs et Effets probables sur l'emploi

DEKAN et FINANCIERE LESUEUR n'ont aucun salarié.

X - Statuts de la société issue de la fusion

Les projets de statuts sont annexés aux présentes.

SIGNATURE.

TRAITE RELATIF A LA FUSION-ABSORPTION DE FINANCIERE LESUEUR PAR DEKAN ET TRANSFORMATION EN SOCIETE EUROPEENNE

Entre
DEKAN S.A
SOCIETE ABSORBANTE
Et
FINANCIERE LESUEUR
SOCIETE ABSORBEE
En date du 13 mai 2013

Traité de fusion

ENTRE LES SOUSSIGNÉES:

D'UNE PART,

DEKAN S.A, société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 450.000 euros, dont le siège social est 11A, Boulevard Prince Henri, L-1729 Luxembourg, immatriculé au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109200, représentée par un administrateur, dûment habilité aux fins des présentes;

Ci-après «DEKAN» ou l'«Absorbante»;

ET:

D'AUTRE PART.

FINANCIERE LESUEUR, société anonyme de droit français, au capital de 95 285, 19 euros, dont le siège social est au 110, rue de la Boétie, 75 008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 498 300 730, représentée par son président directeur général Monsieur Jean-Louis GIRAL, dûment habilité aux fins des présentes;

Ci-après «FINANCIÈRE LESUEUR» ou l'«Absorbée»;

DEKAN et FINANCIERE LESUEUR sont ci-après collectivement désignées les «Parties».

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT:

Chapitre I^{er} - Exposé

I - Caractéristiques des sociétés

1. DEKAN S.A. (société absorbante)

DEKAN immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg le 17 juillet 2005, est une société anonyme à conseil d'administration depuis cette date ayant une durée illimitée.

Le capital social de DEKAN s'élève actuellement à 450.000 euros. Il est divisé en 4.500 actions de 100 euros chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Préalablement aux opérations de fusion, le capital social fera l'objet d'une réduction et sera ainsi ramené à la somme de 95.000 euros (1.187.500 actions sans valeur nominale au pair comparable de 0,08 Euro).

La société DEKAN ne fait pas appel public à l'épargne. Elle n'a pas émis d'actions jouissant de droits privilégiés ou d'obligations convertibles.

DEKAN a pour objet social «la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous les titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voies d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.»

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

2. FINANCIERE LESUEUR (société absorbée)

FINANCIERE LESUEUR, société anonyme à conseil d'administration, a été constituée le 6 mai 2007 pour une durée de 99 années, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Le capital social de FINANCIERE LESUEUR s'élève à la date des présentes à 95.285,19 euros. Il est divisé en 866.229 actions de 0,11 euros de nominal chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

Les actions de FINANCIERE LESUEUR ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé. FINANCIERE LESUEUR n'a émis ni emprunts obligataires ni valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances.

FINANCIERE LESUEUR a pour objet social de «directement ou indirectement, tant en FRANCE qu'à l'étranger: Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe;

- la réalisation de travaux dans le cadre de Marchés privés ou publics,

- l'édition et la publication de livres,

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet»

3. Liens de capital entre DEKAN et FINANCIERE LESUEUR:

A la date des présentes, DEKAN détient 539.930 actions de FINANCIERE LESUEUR.

4. Administrateurs

A la date des présentes, DEKAN et FINANCIERE LESUEUR n'ont pas d'administrateur commun

II - Motifs et buts de la fusion

L'opération de fusion de DEKAN et FINANCIERE LESUEUR et de transformation de DEKAN en Société Européenne s'inscrit d'une part, dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du Groupe. Elle a ainsi été précédée de la fusion absorption de la société EDITIONS FRANCE EMPIRE par la société FINANCIERE LESUEUR à effet du 1^{er} janvier 2012.

Cette opération s'inscrit également dans la perspective de réalisation d'investissements, notamment immobiliers, au sein de l'Union Européenne, qui nécessite un renforcement du capital de la société investisseur comme une rationalisation et une souplesse d'organisation permettant d'avoir accès en temps utile aux opportunités existantes et d'optimiser les rendements attendus.

Préalablement à la fusion et afin de faciliter celle-ci, le capital social de la société DEKAN sera réduit et par voie de conséquence ramené de la somme de 450.000 Euros à celle de 95.000 Euros.

Simultanément à la fusion, la société Absorbante prendra la forme de Société Européenne (SE).

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent Traité de fusion ont été établis par DEKAN et FINANCIERE LESUEUR sur la base de comptes sociaux arrêtés au 30 septembre 2012 et 31 décembre 2012 ayant fait l'objet d'un rapport respectivement de leurs réviseurs ou commissaires aux comptes.

La société DEKAN a clos son dernier exercice social le 30 septembre 2012. Les comptes sociaux relatifs audit exercice ont été approuvés par son Assemblée Générale du 26 octobre 2012. Par ailleurs, deux situations comptables au 31 décembre 2012 et au 30 avril 2013 ont été établies selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel.

La société FINANCIERE LESUEUR a clos son dernier exercice social le 31 décembre 2012. Lesdits comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de ses actionnaires préalablement à la décision de fusion.

Les bilans, comptes de résultats et annexes arrêtés au 30 septembre 2012 et 31 décembre 2012 de DEKAN et FINANCIERE LESUEUR figurent respectivement en Annexes 1 et 2 des présentes.

Chapitre II - Apport-fusion et transformation en SE

I - Dispositions préalables

FINANCIERE LESUEUR apporte à DEKAN, sous garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs, à la Date de Réalisation de la Fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

En effet, en raison de la transmission de l'intégralité du patrimoine de la Société absorbée, l'ensemble des biens, droits, obligations, actifs, passifs, quels qu'ils puissent être, pouvant être la propriété ou à la charge de la Société Absorbée, deviendront la propriété ou à la charge de la Société absorbante.

Conformément notamment à l'Article 29 du Règlement (CE) n°2157/2001 et de l'Article 274 de la Loi du Grand-Duché du Luxembourg du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la fusion entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

a) La transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;

b) Les associés de la société absorbée deviennent associés de la société absorbante;

c) La société absorbée cesse d'exister;

II - Apport-fusion de FINANCIERE LESUEUR

1. Actifs transférés de FINANCIERE LESUEUR

Les actifs apportés par FINANCIERE LESUEUR à titre de fusion comprennent l'ensemble des actifs de la société.

L'actif transmis figurant en Annexe 2 s'élève à la somme de 793.424 Euros et comprend sur la base des comptes sociaux les éléments suivants:

- Autres immobilisations corporelles	1.185 €
- Autres participations	1 €
- Prêts	42.126 €
- Avances et acomptes versés sur commandes	26.754 €
- Autre créances	18.550€
- Valeurs mobilières de placement	614.542 €
- Disponibilités	133.577 €
- Charges constatées d'avance	0 €
TOTAL	793.424 €

2. Passifs transférés de FINANCIERE LESUEUR

L'apport-fusion de FINANCIERE LESUEUR est consenti et accepté moyennant la prise en charge par DEKAN, en l'acquit de la société absorbée, de l'intégralité du passif de cette société, à savoir sur la base des comptes sociaux de FINANCIERE LESUEUR au 31 décembre 2012 les éléments suivants, figurant en Annexe 2:

- Provision pour risques	200.000 €
- Emprunts	338.007 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74.104 €
- Dettes fiscales et sociales	52.958 €
- Autres dettes	100.000 €
TOTAL	765.070 €

3. Valeur de l'actif net apporté par FINANCIERE LESUEUR

Le montant de l'actif net apporté à la Date d'Effet, sur la base de la valeur comptable des éléments d'actif apportés et de passif transférés, s'élève à 71.666 Euros.

III - Détermination du rapport d'échange

La parité de fusion a été déterminée par rapport aux valorisations respectives de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

La parité proposée aux actionnaires de FINANCIERE LESUEUR et de DEKAN est fixée à une (1) action DEKAN pour une (1) action FINANCIERE LESUEUR.

Le détail de la détermination du rapport d'échange figure en Annexe 3.

Les Parties précisent qu'elles ont retenu comme méthode de valorisation pour la parité d'échange, la valeur vénale qui est basée sur une approche mono-critère (actif net comptable). La valeur basée sur l'actif net comptable est apparue la seule pertinente compte tenu de l'activité des sociétés en présence et de l'absence de prévisibilité des résultats futurs.

IV - Rémunération de l'apport-fusion et Augmentation du capital de DEKAN

En conséquence, en application du rapport d'échange proposé ci-dessus, 326.299 actions nouvelles de pair comptable 0,08 euro chacune, entièrement libérées, seraient créées par DEKAN à titre d'augmentation de son capital.

Les actions nouvellement créées seront attribuées aux propriétaires des 866.229 actions composant le capital de FINANCIERE LESUEUR à la date des présentes, proportionnellement à leur participation au capital, déduction faite des 539.930 actions FINANCIERE LESUEUR détenues par DEKAN.

Les actions nouvellement créées émises en rémunération de l'apport-fusion auront jouissance courante et donneront donc droit à toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividende ou de réserve (ou assimilé) décidée postérieurement à leur émission.

Elles seront, à compter de leur création, entièrement assimilées aux actions DEKAN existantes, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts.

Elles donneront donc droit, sans distinction, au paiement de la même somme lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société DEKAN ou lors de sa liquidation, sous réserve des prélèvements et retenues à la source de toute nature devant être effectuées en application de la loi et de la réglementation en vigueur.

Aucun droit de vote double ne sera attaché aux actions nouvelles DEKAN remises dans le cadre de la fusion, DEKAN n'ayant pas institué de système de droits de vote double.

A l'issue de la fusion, le capital de DEKAN serait alors porté de 95.000 euros à 121.103,92 euros.

Les 539.930 actions FINANCIERE LESUEUR, détenues par DEKAN ne donneront pas lieu à un échange d'actions. La différence entre la quote-part d'actif net apporté par FINANCIERE LESUEUR correspondant aux actions détenues par

DEKAN, soit 44.670,20 euros et la valeur nette comptable des titres FINANCIERE LESUEUR inscrit à l'actif de DEKAN au 1^{er} mai 2013, soit 59.162,40 euros représentera le mali de fusion de 14.492,20 euros.

V - Prime de fusion

La prime de fusion est la différence entre la part d'actif net apporté par FINANCIERE LESUEUR correspondant aux actionnaires autres que DEKAN, soit 26.995,80 euros et le montant de l'augmentation de capital de DEKAN soit 26.103,92 euros. Elle ressort à 891,88 euros, sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

La Prime de Fusion pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires. De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale extraordinaire de DEKAN appelée à approuver le projet de fusion, d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à tout prélèvement sur la Prime de Fusion en vue (i) de reconstituer, au passif de la société, les réserves et provisions réglementées existant au bilan de FINANCIERE LESUEUR, (ii) d'imputer sur la Prime de Fusion tous les frais, droits et impôts engagés ou dus dans le cadre de l'opération de fusion, (iii) de prélever sur ladite Prime de Fusion les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale.

VI - Date d'effet

Les Parties, de convention expresse, décident que la fusion prendra effet rétroactivement aux plans comptable et fiscal le 1^{er} janvier 2013, soit antérieurement à la date à laquelle la fusion sera soumise aux Assemblées Générales de DEKAN et FINANCIERE LESUEUR, de sorte que corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par FINANCIERE LESUEUR à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit où à la charge de DEKAN, ces opérations étant considérées comme accomplies par DEKAN.

VII - Transformation en Société Européenne de DEKAN

A l'occasion de la fusion-absorption de la société FINANCIERE LESUEUR par la société DEKAN, les Parties conviennent de la transformation en Société Européenne de la société DEKAN dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société Européenne (SE) et notamment des articles suivants:

- L'Article 2 qui dispose «7. Les sociétés anonymes qui figurent à l'annexe I [parmi lesquelles figurent les sociétés anonymes de la France et du Grand-Duché du Luxembourg], constituées selon le droit d'un État membre et ayant leur siège statutaire et leur administration centrale dans la Communauté, peuvent constituer une SE par voie de fusion si deux d'entre elles au moins relèvent du droit d'Etats membres différents. (...)»,

- L'Article 17 qui dispose que «7. Une SE peut être constituée par voie de fusion conformément à l'article 2, paragraphe 1. 2. La fusion peut être réalisée: a) selon la procédure de fusion par absorption conformément à l'article 3, paragraphe 1, de la directive 78/855/CEE (...) Dans le cas d'une fusion absorption, la société absorbante prend la forme de SE simultanément à la fusion. (...)»

Les dispositions suivantes dudit Règlement sont notamment applicables et ont été reprises:

- Au Grand-Duché du Luxembourg en particulier dans la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne qui a modifié la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

- En France, en particulier par la loi n°2005-842 du 26 juillet 2005, codifiée aux articles L. 229-1 et suivants du Chapitre IX du Code du Commerce.

« Art. 17. » [Cf. notamment Article 259 de la loi modifiée du 10 août 1915 précédée.]

« Art. 18. Pour les matières non couvertes par la présente section ou, lorsqu'une matière l'est partiellement, pour les aspects non couverts par elle, chaque société participant à la constitution d'une SE par voie de fusion est soumise aux dispositions du droit de l'Etat membre dont elle relève qui sont applicables à la fusion de sociétés anonymes conformément à la directive 78/855/CEE.»

« Art. 20.

1. Les organes de direction ou d'administration des sociétés qui fusionnent établissent un projet de fusion. Ce projet comprend:

- a) la dénomination sociale et le siège statutaire des sociétés qui fusionnent ainsi que ceux envisagés pour la SE;
- b) le rapport d'échange des actions et, le cas échéant, le montant de la soulte;
- c) les modalités de remise des actions de la SE;
- d) la date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité particulière relative à ce droit;
- e) la date à partir de laquelle les opérations des sociétés qui fusionnent sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la SE;
- f) les droits assurés par la SE aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures envisagées à leur égard;

g) tout avantage particulier attribué aux experts qui examinent le projet de fusion ainsi qu'aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des sociétés qui fusionnent;

h) les statuts de la SE;

i) des informations sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs sont fixées conformément à la directive 2001/86/CE.

2. Les sociétés qui fusionnent peuvent ajouter d'autres éléments au projet de fusion.»

[Cf. notamment Article 261 de la loi modifiée du 10 août 1915 précitée.]

« **Art. 21.** Pour chacune des sociétés qui fusionnent et sous réserve des exigences supplémentaires imposées par l'Etat membre dont relève la société concernée, les indications suivantes doivent être publiées dans le bulletin national de cet État membre:

a) la forme, la dénomination sociale et le siège statutaire de chacune des sociétés qui fusionnent;

b) le registre auprès duquel les actes visés à l'article 3, paragraphe 2, de la directive 68/151/CEE ont été déposés pour chacune des sociétés qui fusionnent, ainsi que le numéro d'inscription dans ce registre;

c) une indication des modalités d'exercice des droits des créanciers de la société en question, fixées conformément à l'article 24, ainsi que l'adresse à laquelle peut être obtenue, gratuitement, une information exhaustive sur ces modalités;

d) une indication des modalités d'exercice des droits des actionnaires minoritaires de la société en question, fixées conformément à l'article 24, ainsi que l'adresse à laquelle peut être obtenue, sans frais, une information exhaustive sur ces modalités;

e) la dénomination sociale et le siège statutaire envisagés pour la SE.»

[Cf. notamment Article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 et Articles L.236-6 et R.236-2 du Code de Commerce français.]

« **Art. 22.** En lieu et place des experts opérant pour le compte de chacune des sociétés qui fusionnent, un ou plusieurs experts indépendants, au sens de l'article 10 de la directive 78/855/CEE, désignés à cet effet et sur demande conjointe de ces sociétés par une autorité judiciaire ou administrative de l'Etat membre dont relève l'une des sociétés qui fusionnent ou la future SE, peuvent examiner le projet de fusion et établir un rapport unique destiné à l'ensemble des actionnaires.

Les experts ont le droit de demander à chacune des sociétés qui fusionnent toute information qu'ils jugent nécessaire pour leur permettre de remplir leur mission.»

[Cf. notamment Article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915 précitée et Articles L 236-10, L 236-22, R.225-136 et R.236-6 du Code de Commerce français.]

« **Art. 23.**

1. L'assemblée générale de chacune des sociétés qui fusionnent approuve le projet de fusion. (...)»

[Cf. notamment Article 263 de la loi modifiée du 10 août 1915 précitée et Article L.236-9 du Code de Commerce].

« **Art. 29.**

1. La fusion réalisée conformément à l'article 17, paragraphe 2, point a), entraîne ipso jure et simultanément les effets suivants:

a) la transmission universelle à la société absorbante de l'ensemble du patrimoine actif et passif de chaque société absorbée;

b) les actionnaires de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante;

c) la société absorbée cesse d'exister;

d) la société absorbante prend la forme de SE.

(...)»

[Cf. notamment Article 274 de la loi du 10 août 1915 modifiée.]

Le projet de Statuts de la société DEKAN après transformation en Société Européenne sont annexés aux présentes.

Chapitre III - Charges et Conditions

I - Enoncé des charges et Conditions

1. La Société Absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la Société Absorbée, en ce compris ceux qui auraient été omis dans le présent Traité de Fusion ou dans sa comptabilité, à compter de la Date de réalisation.

Cependant, compte tenu de la Date d'Effet que les Parties sont convenues de donner à la Fusion, la Société Absorbante sera réputée avoir eu la jouissance des biens transmis depuis le 1^{er} janvier 2013. En conséquence, il est expressément stipulé que les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée entre le 1^e janvier 2013 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été effectuée par la Société Absorbante, et le résultat net desdites opérations bénéficiera ou restera à la charge de cette dernière.

2. DEKAN prendra les biens apportés par FINANCIERE LESUEUR dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre FINANCIERE LESUEUR, pour quelque cause que ce soit.

3. DEKAN sera purement et simplement subrogée dans tous les droits et obligations de FINANCIERE LESUEUR (y compris les engagements hors bilan donnés et reçus).

4. La Société Absorbante sera en conséquence tenue à l'acquit du passif apporté par la Société Absorbée (y compris celui qui aurait été omis aux présentes). DEKAN prendra ainsi à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation de la Fusion mais qui ne se révéleraient qu'après cette date.

Il est précisé ici que le montant du passif de FINANCIERE LESUEUR tel qu'il résulte notamment des comptes sociaux au 31 décembre 2012 de FINANCIERE LESUEUR est donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

5. L'Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation de la Fusion, notamment pour intenter ou défendre à tous contentieux et toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles, au lieu et place de l'Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

6. DEKAN sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché de toute nature liant valablement l'Absorbée à tout tiers ou toute administration.

II - Engagement des Parties

Les Parties s'engagent réciproquement, depuis la date des présentes jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de leur activité selon le cours normal des affaires et à s'informer de toute modification importante de leur actif et/ou passif.

Les Parties s'engagent réciproquement à entreprendre, chaque fois que cela nécessaire, les démarches en vue de l'autorisation du transfert des contrats, conventions, autorisations administratives, etc.

Au cas où des créanciers des sociétés participant à la fusion formeraient opposition dans les conditions légales et réglementaires, les Parties s'engagent réciproquement à faire leurs efforts raisonnables pour en obtenir la mainlevée.

III - Protection des intérêts des créanciers, Obligataires, Actionnaires minoritaires opposants

L'Article 24 du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la Société Européenne (SE) dispose que:

«1. Le droit de l'Etat membre dont relève chacune des sociétés qui fusionnent s'applique comme en cas de fusion de sociétés anonymes, compte tenu du caractère transfrontière de la fusion, en ce qui concerne la protection des intérêts:

a) des créanciers des sociétés qui fusionnent;

b) des obligataires des sociétés qui fusionnent;

c) des porteurs de titres, autres que des actions, auxquels sont attachés des droits spéciaux dans les sociétés qui fusionnent.

2. Un État membre peut adopter, en ce qui concerne les sociétés qui fusionnent et qui relèvent de son droit, des dispositions destinées à assurer une protection appropriée aux actionnaires minoritaires qui se sont prononcés contre la fusion.»

S'agissant des créanciers des sociétés qui fusionnent, dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion, ils peuvent former opposition au projet de fusion:

- en FRANCE, dans les conditions prévues à l'article L. 236-14 et de l'alinéa 1 de l'article R.236-8 du Code de Commerce français, qui dispose que Article L236-14:

«La société absorbante est débitrice des créanciers non obligataires de la société absorbée au lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

Les créanciers non obligataires des sociétés participant à l'opération de fusion et dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion peuvent former opposition à celui-ci dans le délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Une décision de justice rejette l'opposition ou ordonne, soit le remboursement des créances, soit la constitution de garanties si la société absorbante en offre et si elles sont jugées suffisantes.

A défaut de remboursement des créances ou de constitution des garanties ordonnées, la fusion est inopposable à ce créancier.

L'opposition formée par un créancier n'a pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

Les dispositions du présent article ne mettent pas obstacle à l'application des conventions autorisant le créancier à exiger le remboursement immédiat de sa créance en cas de fusion de la société débitrice avec une autre société.»

- au Grand-Duché du LUXEMBOURG, dans les conditions prévues par l'article 268 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés du 10 août 1915 telle que modifiée, qui dispose que:

«Les créanciers des sociétés qui fusionnent, dont la créance est antérieure à la date de la publication des actes constatant la fusion prévue à l'article 273 prévue à l'article 262 peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où l'opération de fusion réduirait le gage de ces créanciers. Le président rejette cette demande, si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu du patrimoine de la société après la fusion. La société débitrice peut écarter cette demande en payant le créancier même si la créance est à terme.

Si la sûreté n'est pas fournie dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible. (...»

Une information exhaustive sur les modalités d'exercice des droits des créanciers de la société absorbée et de la société absorbante peut être obtenue sans frais au siège social des sociétés.

S'agissant des obligataires ou des porteurs de titres autres que des actions, les sociétés participantes n'ont pas émis d'obligations ou d'autres titres de créances de caractère analogue.

S'agissant des minoritaires, aucune disposition destinée à assurer une protection appropriée aux actionnaires minoritaires qui se sont prononcés contre la fusion n'est prévue par le droit français ou le droit luxembourgeois.

Chapitre IV. Conditions suspensives et Réalisation

1. La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes:

- Approbation de la réduction de capital par l'assemblée générale extraordinaire de DEKAN;
- Approbation de la fusion et transformation en Société Européenne par l'assemblée générale extraordinaire de DEKAN et de l'augmentation de capital y afférente, telle qu'elle est stipulée au présent Traité de Fusion;
- Approbation par l'assemblée générale extraordinaire de FINANCIERE LESUEUR du présent Traité de Fusion, et notamment la dissolution sans liquidation de FINANCIERE LESUEUR en résultant;

2. Date de Réalisation de la Fusion

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives visées ci-dessus, la fusion et la transformation simultanée en société européenne seront réalisées au terme du contrôle de légalité en application des dispositions applicables.

En effet, l'Article 25 du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) dispose que:

« Art. 25.

1. Le contrôle de la légalité de la fusion est effectué, pour la partie de la procédure relative à chaque société qui fusionne, conformément à la loi relative à la fusion des sociétés anonymes qui est applicable dans l'Etat membre dont elle relève.

2. Dans chaque État membre concerné, un tribunal, un notaire ou une autre autorité compétente délivre un certificat attestant d'une manière concluante l'accomplissement des actes et des formalités préalables à la fusion. (...»

« Art. 26.

1. Le contrôle de la légalité de la fusion est effectué, pour la partie de la procédure relative à la réalisation de la fusion et à la constitution de la SE, par un tribunal, un notaire ou autre autorité compétente dans l'Etat membre du futur siège statutaire de la SE pour contrôler cet aspect de la légalité de la fusion de sociétés anonymes

2. A cette fin, chaque société qui fusionne remet à cette autorité le certificat visé à l'article 25, paragraphe 2, dans un délai de six mois à compter de sa délivrance ainsi qu'une copie du projet de fusion, approuvé par la société.

3. L'autorité visée au paragraphe 1 contrôle en particulier que les sociétés qui fusionnent ont approuvé un projet de fusion dans les mêmes termes et que des modalités relatives à l'implication des travailleurs ont été fixées conformément à la directive 2001/86/CE.

4. Cette autorité contrôle en outre que la constitution de la SE répond aux conditions fixées par la loi de l'Etat membre du siège, conformément à l'article 15.»

S'agissant de DEKAN et du Grand-Duché du LUXEMBOURG,

- l'Article 271 de la Loi du 10 août 1915 modifiée dispose notamment que:

«(...) (2)

Le notaire doit vérifier et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société auprès de laquelle il instrumente et du projet commun de fusion.

En cas de constitution d'une société européenne (SE) par la voie d'une fusion ou en cas de fusion transfrontalière, le notaire délivre sans délai un certificat attestant d'une manière concluante l'accomplissement correct des actes et des formalités préalables à la fusion pour la partie de la procédure relative à la société de droit luxembourgeois.

Lorsqu'une société européenne (SE), constituée par voie de fusion, est appelée à établir son siège statutaire au Luxembourg, ou lorsque la fusion transfrontalière se réalise par l'absorption par une société de droit luxembourgeois d'une société de droit étranger, le notaire, en vue d'effectuer le contrôle de légalité qui lui incombe, reçoit de chaque société qui fusionne, dans un délai de six mois à compter de sa délivrance, le certificat visé à l'alinéa précédent, établi par un notaire ou toute autorité compétente selon la législation nationale de chaque société qui fusionne ainsi qu'une copie du

projet commun de fusion approuvé par chaque société. Le notaire contrôle en particulier que les sociétés qui fusionnent ont approuvé le projet commun de fusion dans les mêmes termes et, le cas échéant, que les modalités relatives à la participation des travailleurs ont été fixées conformément aux dispositions légales arrêtées en application de la directive 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la Société européenne pour ce qui concerne l'implémentation des travailleurs à l'article 16 de la directive 2005/56/CE du Parlement européen et du Conseil, du 26 octobre 2005, sur les fusions transfrontalières des sociétés de capitaux. (...)»

- et l'article 273 ter que:

«Par dérogation aux articles 272 et 273, la fusion par absorption d'une société de droit étranger est réalisée et prend effet à l'égard des tiers à partir de la date de la publication conformément à l'article 9 du procès-verbal de l'assemblée générale de la société absorbante qui décide la fusion. Cette date doit être postérieure à l'accomplissement des contrôles visés à l'article 271.»

S'agissant de FINANCIERE LESUEUR et de la FRANCE, l'Article L.229-3 du Code de Commerce dispose notamment que:

«.- Dans un délai fixé par voie réglementaire, le greffier du tribunal dans le ressort duquel la société participant à l'opération est immatriculée délivre, après avoir procédé à la vérification prévue à l'article L. 236-6, une attestation de conformité des actes et des formalités préalables à la fusion.

Un notaire ou le greffier du tribunal dans le ressort duquel la société issue de la fusion sera immatriculée contrôle, dans un délai fixé par voie réglementaire, la légalité de la réalisation de la fusion et de la constitution de la société nouvelle issue de la fusion.

(...)»

Chapitre V - Déclarations générales

Il est expressément convenu entre les Parties qu'aucune action en indemnisation fondée sur l'inexactitude des déclarations ci-dessous ne pourra être exercée postérieurement à la Date de Réalisation de la Fusion.

L'Absorbée déclare qu'à la date des présentes:

1. Elle n'est et n'a jamais été en état de cessation des paiements, et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire;
2. Aucun des actifs comptabilisés au bilan de ses comptes sociaux au 31 décembre 2012 n'est grevé d'une hypothèque ou d'un nantissement;
3. Elle ne fait pas l'objet de poursuites pouvant interdire ou entraver significativement l'exercice de son activité telle qu'elle est exercée aujourd'hui.

L'Absorbante déclare qu'à la date des présentes:

1. Elle n'est et n'a jamais été en état de cessation des paiements, et n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire;
2. Aucun des actifs comptabilisés au bilan de ses comptes sociaux au 30 septembre 2012 n'est grevé d'une hypothèque ou d'un nantissement;
3. Elle ne fait pas l'objet de poursuites pouvant interdire ou entraver significativement l'exercice de son activité telle qu'elle est exercée aujourd'hui.

Chapitre VI - Déclarations fiscales et Sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclaration à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Il est décidé d'opter pour le régime fiscal le plus favorable applicable à l'opération de fusion-absorption.

II - Dispositions spécifiques

1. Droits d'enregistrement

La société Absorbante s'acquittera des éventuels droits d'enregistrement afférents aux actes de sociétés.

La société Absorbée n'est propriétaire d'aucun bien ou droit immobilier.

2. Impôts sur les sociétés

Les Parties ont décidé de conférer à la Fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, les résultats comptable et fiscal bénéficiaires ou déficitaires réalisés depuis cette date par la société Absorbée seront compris dans les résultats comptable et fiscal de la Société Absorbante au titre de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} octobre 2012.

Chapitre VII - Dispositions diverses

I - Formalités

1. DEKAN remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.
2. Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par DEKAN postérieurement à la fusion.

III - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants de sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile au siège social des sociétés, tel que figurant en tête des présentes.

IV - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément données:

- Aux soussignés, ès qualité, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs;
- Aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

V - Affirmation de sincérité

Les Parties affirment que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport-fusion et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait en huit (8) exemplaires

DEKAN / FINANCIERE LESUEUR

Signatures

Annexe 3

Fusion Absorption de FINANCIERE LESUEUR par DEKAN

Nombre d'actions détenues par DEKAN (sur un total de 866229)	539 930	
Capital social de DEKAN	95 000	
Nombre d'actions de DEKAN	1 187 500	
DEKAN		FINANCIERE LESUEUR
Capitaux propres au 31/12/2012	117 212	71 666
Valeur nominale des titres Lesueur dans Dekan	59 162	
Valeur vénale des titres Lesueur dans Dekan (QP des capitaux propres de FL)	44 670	
Valeur vénale (Actif Net Reévalué) (capitaux propres - Vn des titres + Vv des titres)	102 720	71 666
Nombre de titres	1 187 500	865 229
Valeur mathématique par action	0,0865	0,0827
Détermination du rapport d'échange		
Absorbante DEKAN	102 720	
Absorbée LESUEUR	71 666	
Poids relatif (Valeur absorbée/Valeur absorbante)	0,70	
Rapport d'échange	0,96	
poids relatif	0,70	
Nb d'actions DEKAN	1 187 500	
Nb d'actions Financière Lesueur	866 229	
Rapport d'échange	0,96	
Rapport d'échange arrondi	1,00	
Nombre de titre détenus par DEKAN	539 930	
Nombre de titre détenus par autres actionnaires	326 299	
Nombre d'actions à créer (autres titres x rapport d'échange)	326 299	
Conséquences de l'opération de fusion sur DEKAN		
Calcul de l'augmentation de capital		

L'augmentation de capital est égale à la valeur nominale x nombre d'actions créées		
Nombre d'actions créées	326 299	
Valeur nominale des titres	0,08	
Augmentation de capital DEKAN	26 103,92	
Calcul de la prime de fusion		
QP d'actif net transféré à DEKAN	26 996	
(c'est-à-dire celle non détenue)		
Montant nominal des actions créées	26 103,92	
Prime de fusion	891,88	
QP d'actif net de DEKAN	44 670	
Valeur comptable des actions annulées	59 162	
Mall de fusion	-14 492	
Prime de fusion	891,88	
Nouveau capital social de DEKAN après fusion	121 103,92	>120k€
Société DEKAN		
Société Anonyme Européenne		
RCS LUXEMBOURG 109200		

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme. La Société est une Société Européenne sans nationalité, qui revêt la forme d'une Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne constituée conformément à l'Article 2 du Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE) qui a établi son siège statutaire et son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle est régie par les dispositions de la Loi du Grand-Duché de Luxembourg du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales s'appliquant à la société anonyme et par les dispositions s'appliquant spécifiquement à la société européenne (SE) conformément au règlement précité.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet, dans tous pays:

- la prise de participation ou d'intérêts, par achat, souscription, apport, fusion, de tous biens mobiliers et valeurs mobilières de toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale, y inclus toutes opérations annexes ou connexes à ladite prise de participation et la réalisation de toutes opérations commerciales, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini;

- la gestion et l'animation, sous toutes formes appropriées, de ses participations;

- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

Art. 3. Dénomination sociale. La dénomination sociale de la Société est: DEKAN.

Cette dénomination est précédée ou suivie du sigle «Société Européenne» ou «S.E.».

Art. 4. Siège social. Le siège social est fixé dans la Commune de LUXEMBOURG au 11 A, Boulevard Prince Henri L 1729 LUXEMBOURG (LUXEMBOURG).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même Etat membre de l'Union Européenne par simple décision du Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale. En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil d'administration, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 7. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de 128.103,92 euros.

Il est divisé en 1.513.799 actions sans valeur nominale, entièrement libérées et de même catégorie.

Art. 8. Modification du capital social. Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti conformément aux dispositions légales en vigueur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider une augmentation de capital.

Elle peut déléguer au Conseil d'administration le pouvoir de réaliser les augmentations qu'elle aura décidé, pour une durée de cinq (5) ans dans la limite du plafond qu'elle fixera.

Dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des actions aux conditions qui lui conviendront et particulièrement faire cela sans avoir à réservé un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants concernant les nouvelles actions à émettre dans la limite du plafond fixé précité.

Art. 9. Forme des actions. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions légales en vigueur; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société, le tout dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi. L'identification des titulaires d'actions nominatives est réalisée par la constatation de l'inscription du titulaire dans le registre des actions nominatives émises par la Société.

Art. 10. Cession - Transmission. La cession et la transmission des actions s'opèrent dans les conditions et selon les modalités fixées par la Loi.

Art. 11. Indivisibilité des actions - Usufruit.

1- Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix.

2- Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nupropriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Art. 12. Conseil d'administration.

1- La Société est administrée par un Conseil d'administration d'un (1) membre au moins.

2- En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Toutefois, en cas de fusion, des nominations d'administrateurs peuvent être effectuées par l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

3- La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

Ces fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur intéressé.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

4- Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, le tout sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

5- En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Ces nominations provisoires sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis restent cependant valables.

6- Le Conseil d'administration élit le cas échéant parmi ses membres personnes physiques un Président et détermine sa rémunération. Il fixe la durée des fonctions du Président qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

7- Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

8- Les membres du Conseil d'administration sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, des informations concernant la Société et pouvant être préjudiciables à ses intérêts, sauf si une telle divulgation est exigée ou admise dans l'intérêt public.

9- Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, et au moins tous les trois (3) mois afin de délibérer sur la marche des affaires sociales et leur évolution prévisible.

10- La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

11- Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si le tiers (1/3) au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président d'administration est prépondérante.

12- Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes.

13- Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en oeuvre.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société et ce, dans la limite des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires par le Règlement du Conseil (CE) n°2157/2001 et la loi du 10 août 1915 modifiée sur les sociétés commerciales.

14- Le Conseil d'administration peut donner à tout mandataire de son choix toute délégation de pouvoirs dans la limite des pouvoirs qu'il tient des dispositions légales et des présents statuts.

Art. 13. Surveillance. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires désigne pour la durée (qui ne peut excéder six (6) ans), dans les conditions et avec la mission fixée par la loi, un ou plusieurs Réviseurs.

Art. 14. Assemblées générales.

1- L'Assemblée Générale a lieu au moins une (1) fois par année, dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice. Elle se tiendra au siège social, ou à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mercredi du mois de mars à 11:00 heures.

2- L'Assemblée générale peut être convoquée à tout moment par l'organe de direction, par l'organe d'administration, par l'organe de surveillance.

La convocation d'une Assemblée Générale peut aussi être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins dix (10) % du capital de la Société.

3- L'Assemblée Générale est réunie au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

4- Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

En cas de vote par correspondance, seuls les formulaires de vote reçus par la Société cinq (5) jours avant la date de l'assemblée seront pris en compte.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation de l'assemblée.

5- L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité simple des voix exprimées, les abstentions, votes blancs ou nuls n'équivalant pas à un vote de rejet des résolutions proposées, mais étant uniquement exclus du décompte des voix exprimées.

6- L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix exprimées, les abstentions, votes blancs ou nuls n'équivalant pas à un vote de rejet des résolutions proposées, mais étant uniquement exclus du décompte des voix exprimées.

7- Le droit de communication des actionnaires, la nature des documents mis à leur disposition et les modalités de leur mise à disposition ou de leur envoi s'exercent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Art. 15. Affectation des résultats. Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq (5) % au moins pour doter le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix (10) % du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non.

Le solde est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

La perte de l'exercice est inscrite au report à nouveau à l'effet d'être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à son apurement complet.

Art. 16. Dissolution, Liquidation, Insolvabilité et Cessation des Paiements. En ce qui concerne la dissolution, la liquidation, l'insolvabilité, la cessation des paiements et les procédures analogues, la Société est soumises aux dispositions légales en vigueur.

Référence de publication: 2013081778/740.

(130101073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
 R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2013:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013:

- Monsieur Olivier NEAU, Administrateur
- Monsieur Benoît de MOULINS DE ROCHEFORT, Administrateur
- Monsieur Emmanuel COURANT, Administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2014 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Olivier NEAU, Edmond de Rothschild Investment Managers, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F - 75008 PARIS

- Monsieur Benoît de MOULINS de ROCHEFORT, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F - 75008 PARIS

- Monsieur Emmanuel COURANT, Edmond de Rothschild Investment Managers, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F - 75008 PARIS

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L - 1014 Luxembourg 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058891/29.

(130072475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

1. Changement suivant le rachat de la part sociale de catégorie B par la société à responsabilité limitée BOCA S.à r.l. en date du 12 avril 2013:

- Nouvelle situation associées:

	parts sociales A/B
SU European Properties S.à r.l.	25.349 A
BOCA S.à r.l.	1 B

2. Changement suivant le transfert de la part sociale de catégorie B en date du 16 avril 2013:

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales A/B
SU European Properties S.à r.l.	25.349 A + 1 B

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 16 avril 2013

1. M. Philippe CAMU a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. La société anonyme Shaftesbury Corporate Management Services (Luxembourg) S.A. a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
3. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
4. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour avis et extrait sincères et conformes

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058560/33.

(130071927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Fin Claude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 124.501.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 27 décembre 2012 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur:

* Charles Duro

* Marianne Goebel

* Renato Bullani

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

* Fiduciaire Grand-Ducale S.A.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058720/21.

(130072112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Cimpor Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.242.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 7 mai 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée élit comme Administrateurs:

M. Armando Sérgio ANTUNES SILVA

M. Jose Caldas de Oliveira

Mme Sophie VANDEVEN

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

DELOITTE Audit

560, rue de Neudorf

L-2220 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société CIMPOR REINSURANCE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013058612/25.

(130072315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.
